

Plan directeur des parcs

**OUTIL DE PLANIFICATION
2020-2035**

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire
Service du génie





PARC MONSEIGNEUR-JOSEPH-LÉVÈSQUE

Arrondissement de Jonquière

CRÉDIT PHOTO | Ville de Saguenay

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Équipe de réalisation

Sylvie Pilote, architecte paysagiste (retraitée),
Service du génie

Audrey Bédard, conseillère en environnement, Service de
l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Marie-Christine Tremblay, urbaniste, chef de division, Service
de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Éric Gauthier, chef de division, Service de la culture, des
sports et de la vie communautaire

Cartographie

Julie Gagné, technicienne en urbanisme, Service de l'aména-
gement du territoire et de l'urbanisme

Marilyne Fortin, technicienne en urbanisme, Service de
l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Graphisme et montage

Josée Tremblay Web & Design

PARTENAIRES AU PROJET



Centre d'éologie
urbaine de Montréal



Photo page couverture :

PARC PRICE

Arrondissement de Jonquière

Crédit photo : Gratien Tremblay

Mot de la mairesse Josée Néron sur le plan directeur des parcs

Depuis longtemps, nous ne cessons de répéter qu'il fait bon vivre à Saguenay, que nous offrons une qualité de vie exceptionnelle, un environnement magnifique et une vie sécuritaire. Si en plus on ajoute que nos citoyens peuvent pratiquer le vélo à proximité du travail ou de la maison, c'est normal, mais y faire du ski de fond, de la raquette, du ski alpin ou encore avoir la possibilité d'avoir des terrains de jeu très bien équipés pour nos jeunes ou encore des espaces pour le pickleball pour les plus vieux, et tout ça à moins de 15 minutes de la maison, ça commence vraiment à être intéressant!

Tout ça et plus encore, vous allez le retrouver dans le Plan directeur des parcs de Saguenay! Nos services et nos employés, en compagnie du conseiller municipal Simon-Olivier Côté, ont consulté les citoyens l'an dernier pour connaître leurs points de vue, leurs idées afin que votre ville puisse mieux répondre encore à vos besoins pour le futur. Cette consultation nous a permis de récolter une foule d'informations face à vos attentes.

Le plan directeur permettra de mieux organiser le développement des infrastructures, car il ne faut pas se le cacher, les besoins d'un parc pour enfant du début des années 2000 et ceux d'aujourd'hui ont bien changé. À Saguenay, nous tentons donc de nous adapter aux besoins des familles, des enfants et aux vétérans afin de ne pas créer des infrastructures qui ne serviraient pas ou peu.

Encore une fois, nous vous avons consulté pour établir ce plan directeur. Nous avons demandé aux utilisateurs ce qu'ils souhaitaient. Cinq ateliers et 70 sondages en ligne ont eu lieu dans la dernière année auprès des citoyens, des acteurs clés et des décideurs afin d'établir les priorités, les orientations et le plan d'action.

Saguenay compte plus de 210 parcs de tous genres sur son territoire. Ceux-ci répondent aux besoins des citoyens, mais nous demeurons à l'affut des nouvelles réalités.

Je remercie tous ceux qui ont pris part à l'élaboration de ce plan directeur, que ce soit les élus, les fonctionnaires, les organismes ou la population. Votre aide a été très précieuse.

Josée Néron, mairesse de Saguenay



PASSERELLE DU PARC DE LA RIVIÈRE-AUX-SABLES
Arrondissement de Jonquière

CRÉDIT PHOTO | Gratien Tremblay

Mot de Simon-Olivier Côté

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Les parcs ne sont plus uniquement des espaces verts où il fait bon se rassembler autour d'un pique-nique ou faire un moment de lecture sur un banc à l'ombre d'un grand chêne... Ce sont maintenant des endroits en effervescence, dynamiques et rassembleurs, offrant une multitude d'activités de loisirs des plus variées! De la plus traditionnelle aire de jeux pour les enfants aux jeux d'eau, aux aménagements de planche à roulettes et même aux terrains de pickleball et de palet américain, en passant par les grands espaces de ski de fond et de raquette, et même de ski alpin, il y en a non seulement pour tous les goûts, mais pour tous les âges et dans tous les secteurs!

À Saguenay, nos parcs, espaces verts, terrains sportifs et centres plein air sont des endroits qui nous ressemblent, des milieux de vie qui nous permettent de passer d'agréables moments et aussi de faire de belles rencontres! Nos grands équipements de loisirs attirent bon nombre de visiteurs, leur réputation n'étant plus à faire. Mais aussi, plusieurs parcs de voisinage ou de quartier font la joie des jeunes et moins jeunes grâce à des aménagements répondant aux besoins concrets des gens du secteur.

L'organisation et la planification des parcs et espaces verts sur notre territoire nécessitent une vision à long terme ainsi qu'une agilité de réalisation, lesquelles sont rendues possibles par cet outil qu'est le Plan directeur des parcs de Saguenay. Ce document, en plus de fournir un portrait détaillé de la situation actuelle de notre ville, énonce les principaux critères à utiliser pour faire une analyse pertinente de chaque demande d'investissement et de développement, et permet aussi de comparer les projets entre eux. Ce plan est donc un dispositif neutre qui permettra aux membres du conseil de prendre des décisions éclairées.

Un grand merci aux fonctionnaires municipaux qui ont mis la main à la pâte pour la réalisation du plan, ainsi qu'aux organismes partenaires, soit Euréko et le Centre d'éco-logie urbaine de Montréal. Et puisque ce sont les besoins des citoyennes et citoyens de Saguenay qui doivent orienter ces analyses, je remercie tout particulièrement celles et ceux qui ont participé à l'une ou l'autre des phases de consultation publique, laquelle a eu lieu en 2019. Ce sont vos commentaires et suggestions qui nous permettent de construire un milieu à notre image, une ville active et audacieuse, toujours en mouvement!

Simon-Olivier Côté,
Conseiller municipal



PARC MONSEIGNEUR-JOSEPH-LÉVÈSQUE
Arrondissement de Jonquière

CRÉDIT PHOTO | Ville de Saguenay

PRÉFACE	4
Mot de la mairesse Josée Néron sur le plan directeur des parcs	4
Mot de Simon-Olivier Côté	5
PRÉFACE	5
TABLE DES MATIÈRES	6
PRÉAMBULE	8
1.1 OBJECTIF ET CONTENU	9
1.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.....	9
1.3 LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE.....	10
LE CONTEXTE	11
2.1 LA VILLE DE SAGUENAY ET SA POPULATION	12
2.2 LES CLIENTÈLES ET LEUR UTILISATION DES PARCS	13
2.2.1 LES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE (0 À 5 ANS)	13
2.2.2 LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE (PRIMAIRE).....	13
2.2.3 LES ADOLESCENTS	13
2.2.4 LES ADULTES JEUNES ET MOINS JEUNES.....	14
2.2.5 LES PERSONNES AYANT UNE LIMITATION FONCTIONNELLE.....	14
2.3 LES GRANDES TENDANCES EN AMÉNAGEMENT DES PARCS	15
PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE	16
3.1 LES PARCS	17
3.1.1 ÎLOT DE VERDURE/HALTE ROUTIÈRE/BELVÉDÈRE.....	18
3.1.2 PLACETTE ET PLACE PUBLIQUE	20
3.1.3 PARC DE VOISINAGE.....	22
3.1.4 PARC DE QUARTIER	24
3.1.5 PARC-ÉCOLE	26
3.1.6 AMÉNAGEMENT LINÉAIRE	27
3.1.7 PARC URBAIN.....	28
3.1.8 PARC NATUREL	29
3.1.9 ESPACE SPECIALISÉ	30
3.1.10 GRAND ÉQUIPEMENT	31
3.2 LES ÉQUIPEMENTS.....	32
3.3 L'ÉTAT DES PARCS ET LEUR MODE DE GESTION	33

3.3.1 MODE DE GESTION	33
3.4 LES INVESTISSEMENTS	34
3.5 FRÉQUENTATION DES PARCS	35

ANALYSE ET DIAGNOSTIC	36
4.1 LES CONSTATS	37
4.2 LES ENJEUX	38
4.3 LES PISTES DE SOLUTION.....	39

LES ORIENTATIONS	42
5.1 LA VISION	43
5.2 LES PRINCIPES DIRECTEURS	44

LA MISE EN ŒUVRE	46
6.1 LE PLAN D'ACTION	47
6.2 LE COMITÉ DE SUIVI MULTISERVICE	56
6.2.1 LA GRILLE DE PRIORISATION ET DE BONIFICATION DE PROJET	56
6.2.2 LA PROCÉDURE D'ANALYSE DE PROJET	64

RÉFÉRENCES	66
ANNEXE 1 - Cartes	68

ANNEXE 2 - Mode de gestion des parcs	92
--------------------------------------	----

NOTES :

Selon la culture et le lieu, un parc peut avoir différentes définitions. Aux fins de cet exercice de planification, la notion de parc référera à un espace public verti, aménagé et entretenu, doté ou non d'équipements destinés à la pratique d'activités récréatives diverses au bénéfice d'un ou plusieurs groupes de citoyens.

Dans ce document, la notion de parc exclut les forêts urbaines qu'on peut retrouver à Saguenay et dont la planification, la gestion et l'entretien sont intégrés au schéma d'aménagement. Les sentiers de randonnée appartenant à la Ville figurent toutefois au document et une carte illustrant les espaces verts ayant un statut récréatif ou de protection y a été intégrée.



1 PRÉAMBULE

C'est sur l'initiative de monsieur Simon-Olivier Côté, conseiller municipal, que la Ville de Saguenay a entrepris, en septembre 2018, un vaste chantier visant à produire le tout premier Plan directeur des parcs de Saguenay. Avec la participation du Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) et de l'organisme Eurêko!, la rédaction du plan a été accompagnée d'un vaste et ambitieux plan de consultation. C'est donc à l'aide des outils issus de l'urbanisme participatif que le plan d'action émanant de cet exercice a été élaboré par l'équipe de réalisation et qu'il vous est présenté, à la suite de son adoption par le conseil municipal.

1.1 OBJECTIF ET CONTENU

L'objectif du plan directeur des parcs est de faire le point sur la situation actuelle et d'établir une vision collective du développement des parcs à Saguenay, en harmonie avec les installations déjà présentes sur le territoire. Le document se veut un outil destiné à la prise de décisions visant à prioriser les interventions. Il permettra d'orienter, pour les quinze prochaines années, le développement cohérent de l'ensemble des parcs à Saguenay à l'aide de critères quantitatifs et qualitatifs.

Le plan directeur s'inspire de la vision qui veut que le parc soit :

- un vecteur d'amélioration des liens entre les citoyens et de développement de la vie communautaire;
- un outil de développement des saines habitudes de vie et de santé publique;
- un espace d'innovation pour des stratégies de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques.

Dans l'optique où les parcs contribuent de façon significative à l'amélioration de la qualité de vie, il apparaît essentiel d'inclure leur organisation dans la planification globale de la Ville de Saguenay. Le plan directeur des parcs s'inscrit donc en complémentarité avec la vision stratégique, le schéma d'aménagement et de développement, le plan de développement durable et les diverses politiques de la Ville.

Le plan directeur des parcs comprend : le contexte où la ville de Saguenay et sa population sont présentés, un inventaire selon la typologie établie, le portrait et l'analyse de la situation actuelle des parcs, les orientations qui définissent les enjeux, les principes directeurs et la vision et, finalement, les outils de gestion pour la mise en œuvre du plan.

1.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Le plan directeur vise à :

- Analyser les différentes tendances démographiques sur le territoire de Saguenay;
- Établir un portrait complet des parcs à Saguenay;
- Définir une typologie des parcs et en assurer une juste représentation sur le territoire de Saguenay;
- Développer des outils d'analyse qui permettront d'évaluer la pertinence d'investir financièrement dans un parc de Saguenay;
- Orienter la gestion des équipements des parcs en fonction des politiques et enjeux;
- Offrir des leviers de participation aux résidents et usagers des parcs à Saguenay.

1.3 LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE

En prenant ses sources du concept d'urbanisme participatif et dans le cadre du partenariat Réseau Quartiers verts, la Ville de Saguenay était accompagnée du Centre d'écologie urbaine de Montréal et d'Eurêko! lors des activités participatives visant à consulter la communauté sur l'usage, les besoins et les priorités en ce qui concerne les parcs de la ville.

L'urbanisme participatif



SOURCE | CEUM, 2015

Au total, cinq ateliers participatifs ont été organisés et 70 sondages en ligne ont été complétés. Cette démarche a permis d'impliquer les citoyens, les décideurs et les acteurs clés afin de solliciter leur savoir d'usage dans les réflexions autour du développement du diagnostic, des orientations et du plan d'action du plan directeur des parcs.

Étapes de la démarche d'urbanisme participatif



SOURCE | Ville de Saguenay et CEUM, 2019



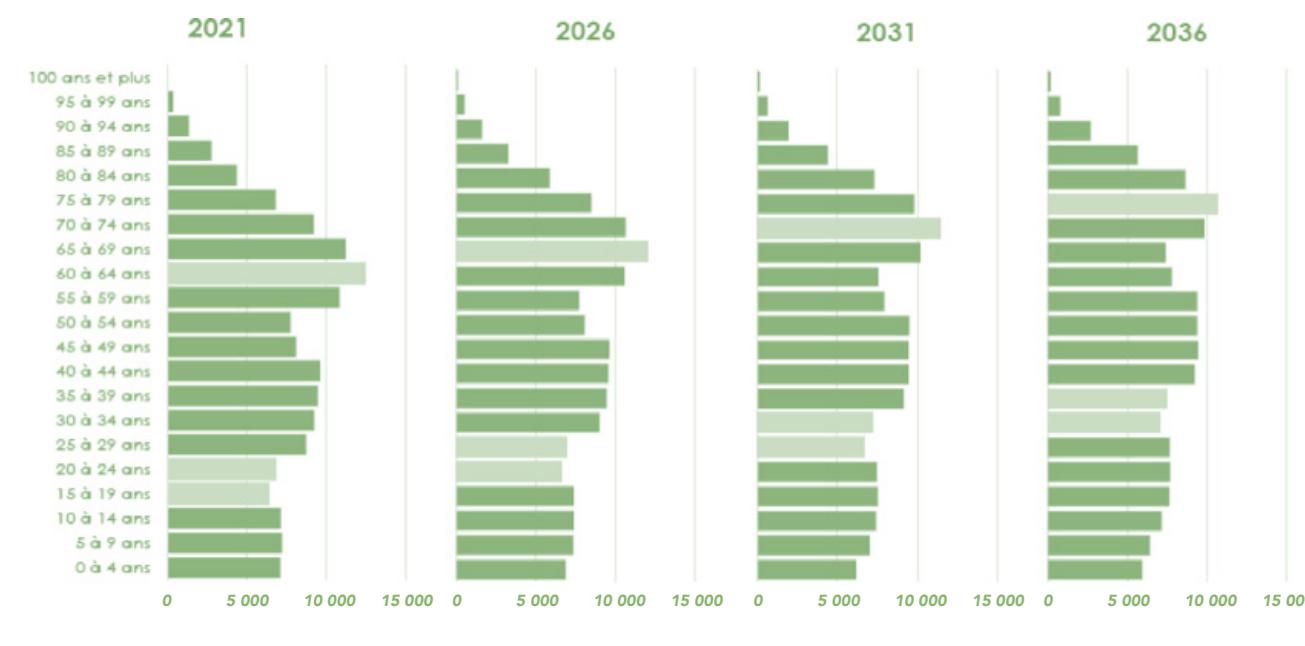
2.1 LA VILLE DE SAGUENAY ET SA POPULATION

La Ville de Saguenay a été constituée par décret le 18 février 2002 à la suite de la fusion des villes de Chicoutimi, Jonquière, La Baie, des municipalités de Laterrière, Lac-Kénogami, Shipshaw et d'une partie de la municipalité de Canton Tremblay. Comptant 146 797 habitants en 2019, la ville de Saguenay se caractérise par une superficie impressionnante de 1 136 km². L'espace utilisé aux fins de parcs couvre une superficie de près de 10 km², soit près de 9 % de l'espace urbanisé.

Depuis la création de la ville de Saguenay, l'offre de parcs a augmentée considérablement avec 34 nouveaux parcs en moins de 20 ans, ce qui constitue une augmentation de 15 %.

La population de Saguenay a connu une croissance démographique plus faible que la moyenne des 10 villes les plus peuplées du Québec entre 2006 et 2016, et on évalue que la tendance se maintiendra au cours des prochaines années. En effet, une faible augmentation de population est prévue d'ici 2031, avant que celle-ci diminue, selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Le vieillissement de la population constitue également un aspect important des prévisions démographiques à considérer dans la planification des parcs à Saguenay. Les prévisions démontrent effectivement que la population des personnes de 65 ans et plus augmentera de 8,8 % d'ici 2036. La figure 3 ci-dessous présente les projections de population par tranche d'âge pour les années à venir.

Projections de population



SOURCE | Institut de la statistique du Québec, 2014

2.2 LES CLIENTÈLES ET LEUR UTILISATION DES PARCS

Diverses clientèles fréquentent les parcs et ne les utilisent pas nécessairement de la même façon. Cinq clientèles sont identifiées et décrites afin de mieux comprendre leurs besoins dans le but d'orienter correctement les décisions. Pour chacune, les perspectives démographiques sont précisées, permettant ainsi une évaluation des besoins futurs en infrastructures et équipements en tenant compte de toutes les clientèles.

2.2.1 LES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE (0 À 5 ANS)

Selon l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP), les espaces de jeux pour les enfants de 0 à 5 ans devraient comprendre des endroits pour ramper (tunnels); pour sauter vers le bas (plateformes basses); pour glisser (glissières); pour manipuler différents matériaux (terre, sable, eau); pour courir, donner des repères et rouler (sentiers); et des accès multiples offrant des défis (échelles, rampes). La qualité des aires de jeux doit être maintenue car le jeu est un élément primordial du développement chez l'enfant. Il favorise l'apprentissage des habiletés élémentaires, qu'elles soient d'ordre physique, émotionnel, cognitif ou créatif. L'accompagnement par un adulte est un élément déterminant des besoins affectifs et sociaux de l'enfant de moins de 5 ans, il est donc important de penser les espaces de jeu en gardant en tête les besoins des adultes accompagnateurs et de veiller à leur offrir un environnement convivial et confortable (AQLP, 2015).

Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2014), la part des enfants de 0 à 4 ans passera de 4,8 % en 2016 à 3,9 % en 2036, soit **une diminution de 17 % pour Saguenay**.

2.2.2 LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE (PRIMAIRE)

Chez ce groupe d'âge, le jeu, et particulièrement l'activité physique, est essentiel. L'accès au parc devrait favoriser l'autonomie et la socialisation. Selon l'AQLP, les espaces de jeux pour les 5 à 12 ans devraient comprendre des structures pour grimper plus exigeantes (câbles); pour mobiliser le haut du corps (barres horizontales); pour tourner, se balancer, se tenir en équilibre; des espaces ouverts pour courir, jouer et faire des activités en groupes. Il est important de penser également à des composantes de jeu exigeant la coopération (balançoires à axes multiples) (AQLP, 2015).

L'aménagement de parcs-écoles représente une avenue intéressante pour cette catégorie d'âge puisqu'il s'agit de donner davantage de temps de jeux à la même clientèle qui fréquente les parcs. Cette façon de faire demeure marginale à Saguenay, mais il existe cependant de belles réalisations prometteuses et très utilisées, comme les parcs Sainte-Anne et Trefflé-Gauthier.

Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2014), la part des enfants de 5 à 9 ans passera de 4,8 % en 2016 à 4,3 % en 2036, soit **une diminution de 9,9 % pour Saguenay**.

2.2.3 LES ADOLESCENTS

Il existe peu de données sur l'utilisation des parcs par les adolescents au Québec. La littérature, selon l'Institut de santé publique du Québec (INSPQ, 2014), nous indique que la dimension sociale joue un grand rôle dans les activités des adolescents et dans leurs activités physiques. Ils requièrent des infrastructures moins nombreuses mais de plus grande qualité, ils ont besoin de lieux pour des activités en groupes non structurées, idéalement d'espaces « branchés » dans tous les sens du terme. Les adolescents peuvent utiliser les mêmes infrastructures que celles destinées aux adultes, mais souvent à des plages horaires différentes.

En décembre 2018, on apprenait que le Canada obtenait des notes peu enviables dans les domaines de l'activité physique, de l'obésité et de la santé des jeunes, selon un index mondial (Active healthy kids Global Alliance, 2018). Pour répondre à cette problématique sociétale, la Ville de Saguenay souhaite intégrer les saines habitudes de vie dans la création et l'aménagement des environnements dans lesquels les enfants et les jeunes grandissent. Les parcs sont des espaces privilégiés pour favoriser l'activité physique et le jeu, et la création d'espaces de jeux libres et spontanés permet aux enfants de mieux se développer sur tous les plans.

Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2014), la part des adolescents de 10 à 14 ans passera de 4,3 % en 2016 à 4,8 % en 2036, soit **une augmentation de 13,5 % pour Saguenay**.

2.2.4 LES ADULTES JEUNES ET MOINS JEUNES

Les adultes se soucient de plus en plus de leur santé et de leur condition physique. Le loisir, notamment les diverses formes de loisirs organisés ou non et pratiqués dans les parcs à Saguenay, entraîne des bienfaits majeurs sur la qualité de vie des gens, que ce soit en raison des retombées sociales, psychologiques ou de santé physique. Dans la vision du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, énoncée en 2017, on retrouve ceci :

« En 2027, les citoyennes et les citoyens de tous âges seront actifs, pratiquant régulièrement et de façon sécuritaire des activités physiques, des sports et des loisirs qu'ils valoriseront dans leur vie de tous les jours. Ils en retireront du plaisir, satisfaction, accomplissement et détente tout en ressentant les nombreux effets bénéfiques qui peuvent en découler, dont le bien-être physique et psychologique, une meilleure qualité de vie et parfois, un rapprochement avec la nature. »

Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2014), la part des adultes de 15 à 64 ans passera de 65,2 % en 2016 à 55,9 % en 2036, soit **une baisse de 13,8 % pour Saguenay**.

2.2.5 LES PERSONNES AYANT UNE LIMITATION FONCTIONNELLE

Sur la population globale de la ville de Saguenay, 13 160 personnes âgées de 15 ans et plus et 570 enfants âgés de moins de 15 ans vivraient avec une forme d'incapacité selon les plus récentes données statistiques (OPHQ, 2018). Chez les adultes, cela représente autour de 10 % de la population, et près de 3 % des enfants de Saguenay. Par le biais du Programme d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH), Saguenay a entrepris de répondre aux besoins particuliers de cette clientèle dans les parcs par des aménagements spécifiques. Depuis 2011, trois aires de jeux spécifiquement adaptées à une clientèle ayant des problèmes de mobilité ont été construites, soit dans les parcs Rosaire-Gauthier (arrondissement de Chicoutimi), Alcide-Reid (arrondissement de Jonquière) et Mars (arrondissement de La Baie).

**Parc Alcide-Reid,
arrondissement de Jonquière**



CRÉDIT PHOTO | Ville de Saguenay

**Parc Mars,
arrondissement de La Baie**



Les sentiers, les accès et une partie du mobilier urbain de plusieurs parcs sont aussi maintenant accessibles aux gens en fauteuil roulant. Une portion du parc Alcide-Reid a d'ailleurs été conçue en vue d'offrir le maximum d'accessibilité et d'activités à des usagers jeunes et moins jeunes ayant un handicap cognitif ou un problème de mobilité.

2.3 LES GRANDES TENDANCES EN AMÉNAGEMENT DES PARCS

Selon le Rapport sur les parcs urbains du Canada paru récemment (Park People, 2019) :

« De nombreuses villes connaissent une croissance rapide de leur population et de leur densité. Cette situation exerce une pression grandissante sur les systèmes de parcs qui doivent offrir une programmation plus vaste et de meilleure qualité, des parcs nouveaux et mis à niveau, et plus de services.

Mais les budgets des parcs n'augmentent pas en phase avec ces besoins. Aussi de nombreuses villes grandes et petites se retrouvent-elles dans une position difficile alors qu'on leur demande chaque année d'en faire plus malgré des ressources en baisse.

Les contraintes budgétaires constituent le plus grand défi qui touche les villes et les répercussions de ces contraintes sont variées. »

Bien que Saguenay ne soit pas en situation de croissance démographique, la réalité budgétaire et la pression pour la création de nouveaux parcs ou l'ajout de nouveaux équipements sont les mêmes que dans les autres villes au Canada. Saguenay possède de nombreux terrains à développer, un grand territoire présentant plusieurs possibilités; les opportunités ne manquent pas! Toutefois, les budgets de réalisation et la capacité d'entretien demeurent des contraintes importantes, comme dans les autres villes canadiennes. Il faut donc se questionner sur nos capacités réelles de développement.

Les grandes tendances canadienne

Tendances et défis rencontrés dans de nombreuses villes canadiennes :

- Fonds insuffisants, plus particulièrement pour les budgets de fonctionnement (p.ex., entretien des parcs et programmation)
- Nombre croissant de sans-abri qui séjournent dans les parcs
- Difficulté à acquérir et à aménager de nouveaux parcs, surtout dans les zones denses
- Demande croissante pour des espaces de rassemblement non structurés et des endroits propices aux jeux spontanés
- Infrastructures vieillissantes exigeant des réparations coûteuses
- Dommages de plus en plus nombreux dus aux événements météorologiques extrêmes
- Demande croissante pour des espaces naturalisés dans les parcs et des possibilités de jeu dans la nature pour les enfants
- Profils démographiques changeants, notamment le vieillissement de la population, rendant nécessaires de nouveaux programmes et designs (p. ex., meilleure accessibilité, programmes axés sur une culture en particulier)

SOURCE | Park People, 2019



3.1 LES PARCS

La Ville de Saguenay a identifié 10 types de parc sur son territoire. Dans la présente section, une brève description de chacun des types est présentée. Une synthèse des forces et faiblesses au regard des opportunités et menaces externes est également réalisée pour chacun, et présentée en annexe.

Au total, Saguenay compte 213 parcs pour une superficie totale de près de 10 km². Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'offre de parcs pour l'ensemble du territoire.

Tableau synthèse – Types de parc à Saguenay

Type de parc	Nombre
Aménagement linéaire	6
Espace spécialisé	19
Grand équipement	10
Îlot de verdure/halte routière/belvédère	44
Parc de quartier	40
Parc de voisinage	58
Parc naturel	5
Parc urbain	7
Parc-école	9
Placette/place publique	15
NOMBRE TOTAL DE PARCS À SAGUENAY EN 2019	213

Afin de permettre une analyse spatiale et d'apprécier de façon qualitative l'offre de parcs sur le territoire, les cartes présentées en annexe identifient certains éléments clés et les secteurs desservis par les différents types de parc et/ou installation.

- La carte 1 illustre la localisation des différents parcs sur son territoire;
- La carte 2 identifie la localisation des espaces verts ayant un statut de protection particulier;
- La carte 3 illustre les réseaux cyclables et sentiers piétonniers sur les terrains appartenant à la Ville ou pour lesquels elle a des ententes avec les propriétaires;
- Les cartes 4 à 11 illustrent les rayons de desserte des différents parcs et équipements selon les balises suivantes :
 - Une desserte de 400 m de rayon permet d'atteindre un parc en approximativement 5 minutes de marche. Elle est applicable aux parcs de voisinage;
 - Une desserte de 800 m de rayon permet d'atteindre un parc en approximativement 10 minutes de marche. Elle est applicable aux parcs de quartier et aux parcs-écoles;
 - Une desserte de 1 600 m de rayon permet d'atteindre un parc en approximativement 20 minutes de marche. Elle est applicable aux parcs ayant des installations et équipements particuliers (terrains sportifs, jeux d'eau, piscines, patinoires, etc.).

3.1.1 ÎLOT DE VERDURE/HALTE ROUTIÈRE/BELVÉDÈRE

Ce type de parc se définit comme un espace public aménagé et destiné à une utilisation passagère, pour des activités de détente, de pique-nique ou d'observation de paysages d'exception. Souvent de petite superficie, il comprend peu d'infrastructures et d'équipements.

La ville de Saguenay compte 44 sites répertoriés dans cette catégorie, présentés dans le tableau ci-dessous.

Liste des îlots de verdure, haltes routières et belvédères à Saguenay

Belvédère des Défricheurs	Parc Alice	Parc du Bosquet
Belvédère du Semeur	Parc Ampère	Parc du Cénotaphe
Belvédère Georges-Coiffier	Parc Bacon	Parc du Christ-Roi
Belvédère Jacques-Cartier	Parc Ball	Parc du Moulin
Belvédère Jean-Allard	Parc Ballantyne	Parc du Portage-des-Roches-Sud
Belvédère Panoramique - Saguenay	Parc Bégin	Parc Dubuc
Espace vert chemin Saint-André	Parc Comtois	Parc Ernest-Bergeron
Espace vert de La Voye	Parc de la Croix de Sainte-Anne	Parc McLean
Espace vert de L'Assomption	Parc de la Fée-des-Bois	Parc Notre-Dame
Espace vert Desjardins	Parc de Sainte-Marthe	Parc Perrault
Espace vert de Montcalm	Parc des Chutes-Price	Parc Saint-Denis
Espace vert Notre-Dame	Parc des Ormeaux	Place du Coteau-du-Portage
Espace vert Saras	Parc des Pionniers	Place du Passant
Espace vert Vanier	Parc d'Hydro-Québec	Placette Saint-Antoine
Marais du Pré-Joli	Parc du Bonsaï	

Diagnostic stratégique des îlots de verdure, haltes routières et belvédères



Parc de la Fée-des-Bois,
arrondissement de Chicoutimi



CRÉDIT PHOTO | Ville de Saguenay



CRÉDIT PHOTO | Ville de Saguenay

Place des Souvenirs, arrondissement de Jonquière

Liste des placettes et places publiques

Espace vert Bell	Place des Souvenirs
Espace vert Chesnier/Saint-Dominique	Place du Citoyen
Espace vert Roussel/du Pont	Place du Quai
Gare multimodale	Place J.-H.-Duchesne
Parc de l'Édifice-Municipal	Place de l'Agora
Parc des Augustines	Place Kénogami
Parc Louis-Georges-Martin	Place du Conte
Place de l'Ancien-Hôtel-de-Ville	

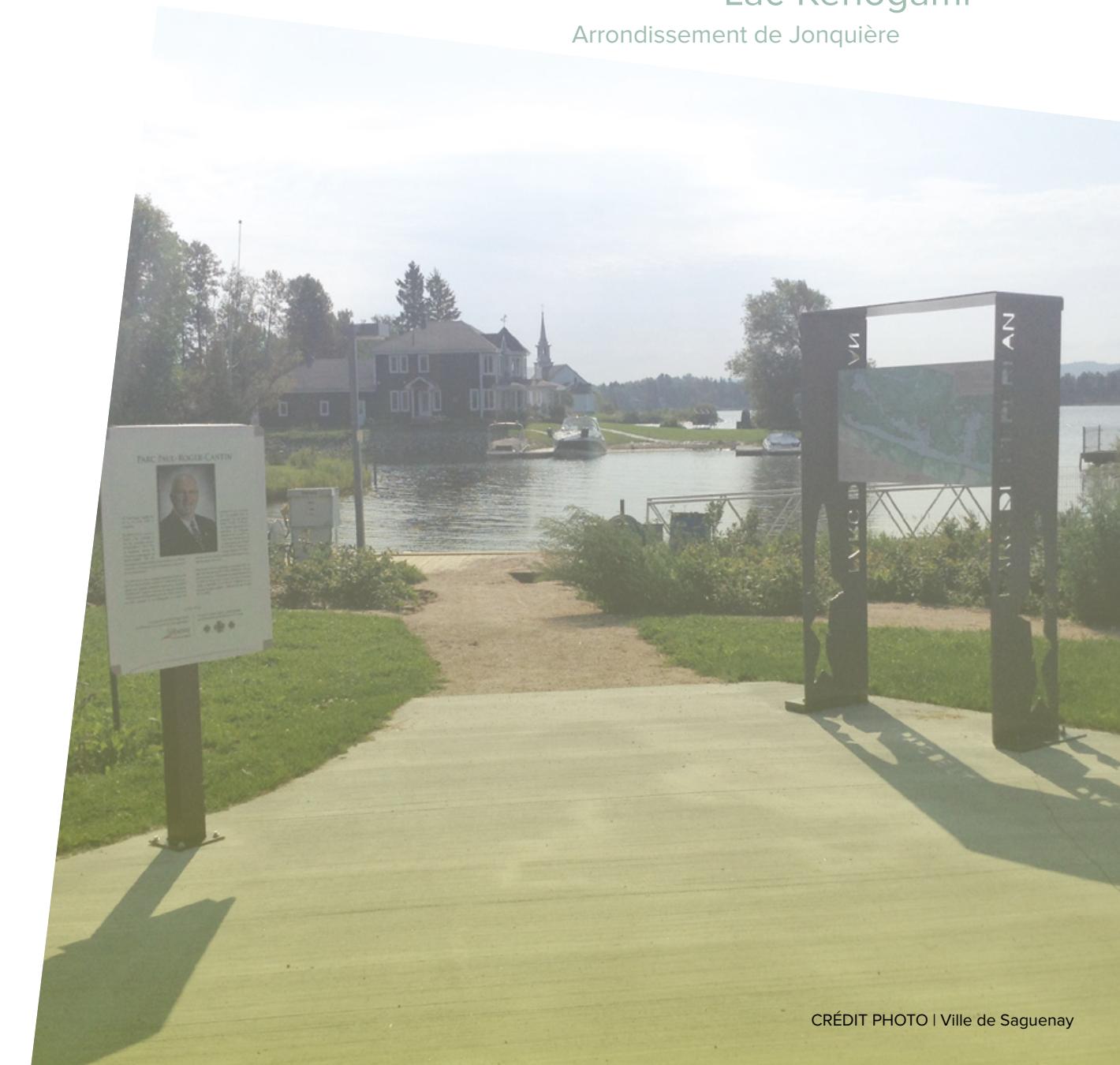
Diagnostic stratégique des placettes et places publiques



Parc Paul-Roger-Cantin

Lac-Kénogami

Arrondissement de Jonquière



CRÉDIT PHOTO | Ville de Saguenay



CRÉDIT PHOTO | Ville de Saguenay

Parc Montpellier, arrondissement de La Baie**Liste des parcs de voisinage**

Parc Alonso-Gravel	Parc des Écorceurs	Parc Langelier
Parc Castner	Parc des Érables	Parc Louis-Hémon
Parc Charlie-Laurence	Parc des Hirondelles	Parc Maisonneuve
Parc chemin du Quai	Parc des Joyaux	Parc Monseigneur-Joseph-Lévesque
Parc Cimon	Parc des Sorbiers	Parc Montpellier
Parc de Jonquière-Nord	Parc des Tulipes	Parc Paul-Roger-Cantin
Parc de l'Estacade	Parc des Vingt-Et-Un	Parc Peter-McLeod
Parc de la Batture-Saint-Paul	Parc des Violettes	Parc Rimbaud
Parc de la Cité d'Arvida	Parc du Bassin	Parc Romuald-Simard
Parc de la Meuse	Parc du Bois-Joli	Parc Saint-Alexandre
Parc de la Sablonnière	Parc du Coteau	Parc Saint-Damien
Parc de la Seigneurie-des-Lilas	Parc du Foulon	Parc Saint-Exupéry
Parc de l'Orée des Champs	Parc du Lis-Blanc	Parc Saint-Nicolas
Parc de Provence	Parc du Poitou	Parc Smith
Parc des Archanges	Parc du Roussillon	Parc Talon
Parc des Bouleaux	Parc Finlay	Parc Taschereau
Parc des Carcajous	Parc Flamand	Parc Villeneuve
Parc des Colibris	Parc François-Fillion	Parc Lacordaire
Parc des Coudriers	Parc Gauthier	
Parc des Eaux-Vives	Parc John-Kane	

3.1.3 PARC DE VOISINAGE

Les parcs de voisinage se définissent comme des parcs publics de petite envergure. Ils sont généralement dotés d'équipements de jeux et de mobilier urbain, et visent à accueillir les citoyens, particulièrement les jeunes enfants et leur famille, pour des activités physiques et de la socialisation. Leur rayon de desserte est d'environ 400 mètres, soit la distance parcourue à la marche en cinq minutes.

La ville de Saguenay compte 58 sites répertoriés dans cette catégorie, présentés dans le tableau ci-dessous.

Diagnostic stratégique des parcs de voisinage



CRÉDIT PHOTO | Ville de Saguenay

Parc Saint-Joachin, arrondissement de Chicoutimi

3.1.4 PARC DE QUARTIER

Les parcs de quartier sont des parcs publics de moyenne envergure, dotés d'équipements de jeux et de mobilier urbain, d'un pavillon de service et d'un ou plusieurs plateaux de jeux destinés à des sports d'équipe. Ces parcs visent à accueillir une grande diversité d'usagers pour une importante variété d'usages. Leur rayon de desserte est évalué à 800 mètres, soit la distance parcourue à la marche en dix minutes.

La ville de Saguenay compte 40 sites répertoriés dans cette catégorie, présentés dans le tableau ci-dessous.

Liste des parcs de quartier

Parc Colinette	Parc du Belvédère	Parc Mousseau
Parc de Fatima	Parc du Bon-Air	Parc Murdock
Parc de la Charente	Parc du Centre multiservice	Parc Nadeau
Parc de Saint-Antoine	Parc du Diamant	Parc Nazaire-Girard
Parc de Sainte-Claire	Parc du Plateau-Deschênes	Parc Saint-Alfred
Parc de Saint-Joachim	Parc du Saint-Nom-De-Jésus	Parc Sainte-Marie
Parc de Saint-Paul-Apôtre	Parc Élie	Parc Saint-Jean-Baptiste
Parc de Saint-Philippe	Parc Gaston-Gagnon	Parc Saint-Laurent
Parc des Copains	Parc Ghislain-Martineau	Parc Saint-Mathias
Parc des Hirondelles	Parc Gobeil-Hamel-et-Fradette	Parc Saint-Pierre
Parc des Oiseaux	Parc J.- Alcide-Reid	Parc Victor-Guimond
Parc des Peintres	Parc Jean-Béliveau	Parc Dubose
Parc des Trois-Paliers	Parc Jetté	
Parc Don-Bosco	Parc Maurice-Gauthier	

Diagnostic stratégique des parcs de quartier



FORCES

- Excellente distribution sur le territoire;
- 85 % des parcs de quartier ont bénéficié d'investissements depuis 2008;
- Sites servant à créer un lien d'appartenance au quartier;
- Sites multigénérationnels;
- Sites pourvus de pavillons ou de bâtiments de service.



FAIBLESSES

- Trop grande homogénéité des parcs;
- Ces parcs offrent des aires de jeu similaires aux parcs de voisinage.



OPPORTUNITÉS

- Ces parcs sont propices à l'implantation d'activités nouvelles;
- Ils présentent un intérêt pour l'animation, particulièrement pour les adolescents.



MENACES

- Vandalisme;
- Attrouchements d'adolescents créant un sentiment d'insécurité chez les autres utilisateurs.



PARC GASTON-GAGNON
Arrondissement de La Baie

3.1.5 PARC-ÉCOLE

Ce type de parc est adjacent à une école primaire et destiné principalement aux enfants de 6 à 12 ans. Créé en partenariat avec un centre de services scolaire, l'aménagement et l'entretien font l'objet d'un protocole entre la Ville et le ou les propriétaires. Le parc-école peut être considéré comme un parc de voisinage ou de quartier, selon sa superficie, les équipements présents et le territoire desservi.

La ville de Saguenay compte neuf sites répertoriés dans cette catégorie, présentés dans le tableau ci-dessous.



CRÉDIT PHOTOS | Ville de Saguenay

Parc Trefflé-Gauthier, arrondissement de Jonquière

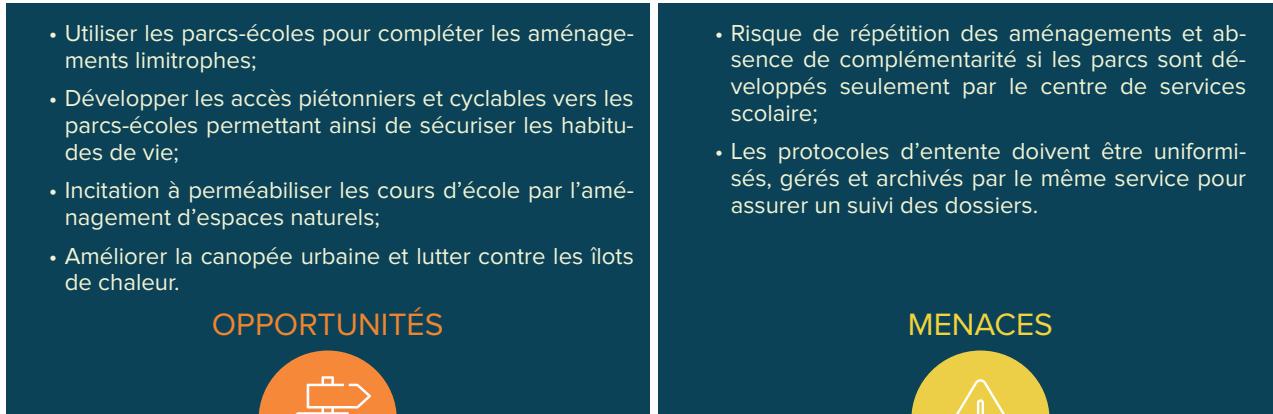


Traverse du Coteau, arrondissement de Chicoutimi

Liste des parcs-écoles

Parc André-Gagnon	Parc de Saint-Isidore	Parc Trefflé-Gauthier
Parc de la 6 ^e Avenue	Parc Powell	Parc Vanier
Parc de Sainte-Anne	Parc Sainte-Bernadette	Parc de l'école Bois-Joli

Diagnostic stratégique des parcs-écoles



Liste des aménagements linéaires

Belvédère Beauregard	Parc de la Traverse-du-Coteau
Parc Anna	Promenade Baie-Riveraine
Parc de la Coulée-Joule	Promenade de la Pulperie

Diagnostic stratégique des aménagements linéaires



3.1.7 PARC URBAIN

Les parcs urbains sont de vastes sites publics visant à rassembler les citoyens de tous les groupes d'âge pour des activités récréatives variées. Le parc urbain vise une reconnaissance municipale et son aménagement est particulièrement soigné et élaboré. Il comprend plusieurs équipements et infrastructures d'envergure qui participent à son rayonnement.

La ville de Saguenay compte sept sites répertoriés dans cette catégorie, présentés dans le tableau ci-dessous.



CRÉDIT PHOTOS | Ville de Saguenay

Parc des Ha! Ha!, arrondissement de La Baie

Parc Price, arrondissement de Jonquière

Liste des parcs urbains

Parc de la Colline	Parc des Ha! Ha!
Parc de la Rivière-aux-Sables	Parc Mars
Parc de la Rivière-du-Moulin	Parc Rosaire-Gauthier
Parc de la Zone portuaire	

Diagnostic stratégique des parcs urbains



3.1.8 PARC NATUREL

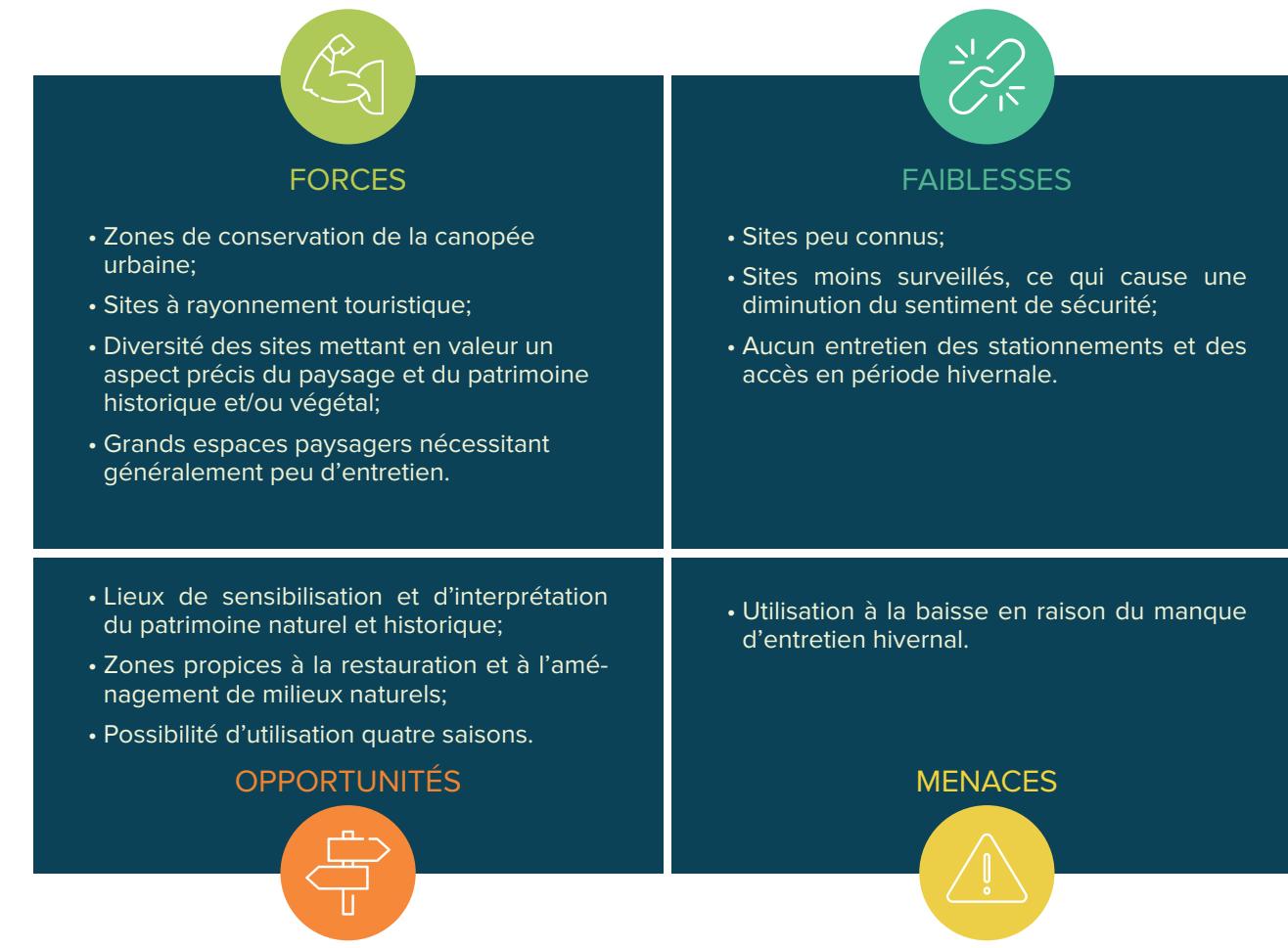
Les parcs naturels sont des espaces verts visant la conservation et la protection du milieu naturel, ainsi que la valorisation et la protection du paysage ou du patrimoine historique ou culturel. Ce type de parc présente peu d'infrastructures et d'équipements et le caractère naturel du site est conservé.

La ville de Saguenay compte cinq sites répertoriés dans cette catégorie, présentés dans le tableau ci-dessous.

Liste des parcs naturels

Boisé Félix-Leclerc	Parc Price
Parc de la Forêt Cantonale	Site patrimonial du Poste-de-Traite-de-Chicoutimi
Parc du Mont-Jacob	

Diagnostic stratégique des parcs naturels



3.1.9 ESPACE SPECIALISÉ

Un espace spécialisé est un parc ou un espace public de petite ou moyenne dimension dont la vocation est liée exclusivement à une ou deux activités spécifiques. Des équipements complémentaires à des parcs de quartier limitrophes sont souvent présents dans ce type de parc.

La ville de Saguenay compte 19 sites répertoriés dans cette catégorie, présentés dans le tableau ci-dessous.

Liste des espaces spécialisés

Centre Paul-Étienne-Simard	Parc Pedneault
Débarcadère du Quai	Parc Rosaire-Dufour
Jardin Drean	Parc Sainte-Thérèse
Palestre Johnny-Gagnon	Patinoire du Lac-Jérôme
Parc de la Péninsule	Patinoire de l'École secondaire des Grandes-Marées
Parc du 150 ^e	Piscine du Mont-Fortin
Parc du Centre communautaire de Shipshaw	Stade Adrien-Gilbert
Parc Henri-Perron	Terrain de baseball Deschênes
Parc Hudson	Terrain de soccer John-Kane
Parc Jean-Allard	

Parc du 150^e, arrondissement de La Baie



CRÉDIT PHOTO | Ville de Saguenay

Diagnostic stratégique des espaces spécialisés

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Fort lien d'appartenance des groupes visés (ex. : équipes sportives); Équipements de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> Ne répond qu'à un seul type d'usage; Localisation souvent isolée. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'activités précises structurées (ex. : tournois). 	<ul style="list-style-type: none"> L'abandon de l'activité par les usagers signifie l'abandon du site; Vandalisme.



CRÉDIT PHOTO | Ville de Saguenay

Centre de ski de fond Le Norvégien, arrondissement de Jonquière

Liste des grands équipements

Base plein air du Portage	Parc Central
Centre plein air Bec-Scie	Parc de la Pulperie
Centre de vélo de montagne Le Panoramique	Parc du Mont-Bélu
Club de golf Port-Alfred	Parc du Mont-Fortin
Centre de ski de fond Le Norvégien	Parc Mille Lieux de la colline

Diagnostic stratégique des grands équipements

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre élevé de grands équipements donnant à Saguenay un caractère unique; Nombreux équipements valorisant les activités hivernales; Souvent gérés par des OBNL. 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> Absence de mise en valeur intégrée de ces sites; Grande diversité dans les modes de gestion et d'entretien de ces sites, rendant une appropriation difficile pour la Ville; Coûts élevés d'entretien et de renouvellement des infrastructures. 	<p>OPPORTUNITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> Possibilité de jumeler les employés des centres d'activités hivernales et estivales. 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> Baisse d'utilisateurs en raison du vieillissement de la population; Difficulté de renouvellement des équipes de gestionnaires bénévoles; Diminution des budgets d'entretien et pénurie de main-d'œuvre.

3.2 LES ÉQUIPEMENTS

La présente section démontre l'inventaire des infrastructures et équipements situés dans les parcs du territoire. Le tableau suivant énumère les équipements et les terrains de loisirs à Saguenay et compare leur desserte (par 10 000 habitants) à d'autres grandes villes québécoises. Pour cette comparaison, des données provenant des villes de Drummondville, Longueuil, Laval, Saint-Jean-sur-Richelieu et Québec ont été cumulées.

Tableau comparatif – Offre de service

Équipements et terrains de loisirs à Saguenay	Ville de Saguenay	Nombre d'équipements /10 000 habitants	Moyenne des cinq villes québécoises/10 000 habitants
Nombre de parcs	213	14,61	11,17
Population	145 850		
Terrains sportifs			
Terrain de balle	26	1,79	1,30
Terrain de soccer	46	3,16	2,54
Terrain de tennis	47	3,23	2,35
Terrain de volleyball	13	0,90	0,56
Terrain de basketball	42	2,88	1,73
Terrain de football	3	0,21	0,22
Terrain de pickleball	5	0,35	0,73
Terrain de pétanque	15	1,03	0,92
Terrain de palet américain	6	0,42	0,17
Terrain de golf	1	0,07	0,08
Tir à l'arc	1	0,07	0,08
Hockey sur terrain synthétique (deck hockey)	2	0,14	0,06
Piste d'athlétisme	1	0,07	0,04
Équipements aquatiques			
Piscine	7	0,48	0,73
Jeu d'eau	12	0,83	0,81
Pataugeoire	0	0	0,24
Activités hivernales			
Patinoire	46	3,16	1,92
Anneau de glace	4	0,28	0,07
Centre de ski alpin	2	0,14	0
Centre de ski de fond/raquettes	2	0,14	0,11
Butte de glisse	0	0	0,04
Aires de jeux			
2-5 ans et 5-10 ans	101	6,93	7,89
Adaptée	2	0,14	0,02
Espace « Ados »			
Parc de planche à roulettes	7	0,48	0,32
Parc de BMX	2	0,14	0,08
Pumptrack	1	0,07	0,05
Autres			
Aire d'entraînement	14	0,96	0,21
Parc à chiens	2	0,14	0,14

3.3 L'ÉTAT DES PARCS ET LEUR MODE DE GESTION

Cette section présente l'état des actifs dans le domaine des parcs et des équipements de Saguenay. Selon un constat fait par le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, « certains parcs de la ville de Saguenay offrent des infrastructures nécessitant des mises à niveau afin de mieux desservir les citoyens. Pour ce faire, il faudra possiblement diminuer le nombre d'infrastructures et augmenter la qualité de celles qui demeurent afin de permettre une concentration d'utilisateurs bénéficiant d'infrastructures de meilleure qualité. Les données sur l'état des infrastructures sont présentées dans le tableau ci-dessous.

État des infrastructures selon les arrondissements

	Chicoutimi	Jonquière	La Baie
Parc contenant des infrastructures désuètes et non conformes	10,34 %	6,04 %	0 %
Parc contenant des infrastructures correctes, mais pour lesquelles des correctifs devraient être effectués	6,89 %	13,02 %	0 %
Parc répondant aux normes de sécurité	82,77 %	80,94 %	100 %

Près de 18 % des parcs de l'arrondissement de Chicoutimi et près de 20 % des parcs de l'arrondissement de Jonquière nécessiteraient des correctifs, qu'ils soient mineurs ou majeurs. En 2018, trois services se partageaient la responsabilité de l'entretien des 213 parcs répartis sur le territoire : le Service des travaux publics, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire et le Service des immeubles et des équipements motorisés. Bien que le nombre de sites ait augmenté de 15 % depuis 2002, le budget et les effectifs des services concernés sont demeurés sensiblement les mêmes. Il est donc possible de constater un déficit de moyens et de main-d'œuvre pour l'entretien des parcs et de leurs équipements.

3.3.1 MODE DE GESTION

Il existe un grand nombre d'ententes spécifiques et de gestions partagées pour l'ensemble des grands parcs de Saguenay (détails en annexe). Voici les deux principaux modes de gestion et leurs particularités :

Gestion par la Ville de Saguenay : Ce mode de gestion implique l'intervention de différents services municipaux. La gestion des équipements sportifs, de l'animation, ainsi que des services aux citoyens est sous la supervision du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. Le Service des travaux publics prend sous sa responsabilité les tâches reliées à l'entretien des espaces verts, et le Service des immeubles et des équipements motorisés voit à l'entretien des bâtiments et des infrastructures.

Gestion par un organisme à but non lucratif : Ce mode de gestion est souvent utilisé lorsqu'un organisme est logé à l'intérieur d'un bâtiment qui se situe dans un parc. La Ville, à l'aide d'un protocole d'entente, établit les bases d'un partenariat avec l'organisme pour l'animation, la gestion des équipements sportifs et l'entretien du parc. L'entretien des bâtiments et des infrastructures demeure en grande partie sous la responsabilité du Service des immeubles et des équipements motorisés.

3.4 LES INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés dans les parcs depuis 2008 et identifiés à la carte 12 en annexe sont de l'ordre de 36,5 M\$. Ces investissements ont permis d'effectuer des travaux dans près de :

- 63 % des parcs de quartier;
- 85 % des parcs de voisinage.

Une importante partie des sommes allouées a également permis l'aménagement de nouveaux parcs. À cet effet, on remarque que 15 % des parcs de Saguenay ont moins de 20 ans.

Pour réaliser ces investissements, deux modes de construction ont été privilégiés, soit la construction en régie et la construction à contrat.

La construction en régie est effectuée par des employés municipaux du Service des travaux publics ou du Service des immeubles et des équipements motorisés, selon les années et les disponibilités de chacun. Ainsi, plus de 160 interventions en régie ont été effectuées depuis 2008, et ce, pour un montant de près de 7 M\$. Ce type d'intervention confère beaucoup de souplesse aux projets et est généralement une grande source de fierté et d'implication pour les employés municipaux. Ce modèle permet également d'acquérir une expertise grandement utile lors des travaux d'entretien subséquents.

Parallèlement, plus de 150 contrats ont été donnés à l'externe depuis 2008 pour les interventions dans les parcs, et ce, pour un montant de près de 30 M\$. L'octroi de contrats s'avère nécessaire lorsqu'il s'agit de projets majeurs, de projets nécessitant une expertise particulière ou encore lors des commandes d'équipements.

L'utilisation judicieuse de ces deux modes de réalisation est toujours souhaitée et les bénéfices associés, énumérés ci-dessous, sont facilement identifiables.

Construction en régie :

- Rapidité d'exécution;
- Réduction importante des obligations administratives;
- Dessins et documents d'exécution simplifiés;
- Accumulation d'expertises lors de l'entretien des aménagements ou des équipements;
- Possibilité de joindre des travaux d'entretien à des travaux de construction;
- Amélioration du dialogue interservices;
- Développement en commun de méthodes de travail;
- Implique l'intervention des techniciens en arpantage de la Ville.

Construction à contrat :

- Permet de confier la totalité de la responsabilité d'un projet (ou d'une série de projets) à un seul et même entrepreneur (maîtrise d'œuvre);
- Permet de réaliser des projets complexes ou d'envergure;
- Facilité accrue de résoudre les déficiences de construction par la rétention de paiement;
- Nécessite des plans et devis plus élaborés et un important suivi administratif;
- Nécessite l'intervention de surveillants de chantier.

Le mode de construction qui s'est avéré le plus efficace demeure le mode mixte, utilisant à la fois les employés municipaux pour les mandats de 10 000 \$ à 100 000 \$ et les entrepreneurs en construction pour les projets plus complexes ou évalués à plus de 100 000 \$.

3.5 FRÉQUENTATION DES PARCS

L'achalandage dans les parcs demeure un point difficile à analyser. Malgré ces difficultés, quelques indicateurs ont pu fournir certaines pistes de réflexion.

Quelques indicateurs...

Entre le 21 juillet et le 3 août 2019, le Service des travaux publics a fait rapport de l'utilisation des poubelles dans les différents parcs de la ville. Une liste de sites où les poubelles étaient les plus utilisées a pu être établie, et à l'inverse, une liste des sites où les poubelles demeuraient vides. En résumé et aussi sans surprise, les poubelles de tous les parcs urbains se sont avérées très utilisées. Les parcs urbains sont fréquentés sur des périodes plus longues, plus diversifiées et pour une multitude d'usages.

Un sondage effectué en ligne a aussi permis d'obtenir des informations, mais le faible taux de réponse doit nuancer l'interprétation qu'il est possible d'en faire. La même tendance y est observable, c'est-à-dire que les parcs urbains sont davantage fréquentés pour plusieurs types d'activités.

Ces indicateurs représentent seulement une introduction aux analyses de fréquentation des parcs qu'il est possible de mesurer. Nul doute que, dans le futur, la fréquentation des parcs devra devenir un enjeu pour déterminer la pertinence d'un investissement, mais également pour en mesurer les répercussions. De nouveaux indicateurs et une nouvelle évaluation de la fréquentation pourraient être nécessaires pour évaluer les répercussions de ces investissements sur la fréquentation. À titre d'exemple, lors de la préparation du plan directeur d'aménagement du parc de la Rivière-du-Moulin en 2007, une compilation de différents éléments d'analyse avait été réalisée et un taux de fréquentation de 100 000 visiteurs/an avait pu être établi pour ce parc. Ce haut taux de fréquentation a été un argument prépondérant pour justifier les importants investissements qui y ont eu lieu par la suite. Il est à noter également que l'investigation auprès des voisins des parcs demeure un outil gagnant et à exploiter.



Le contexte et le portrait de la situation présentés dans les sections précédentes permettent de poser des constats quant à la demande actuelle et future, et quant à l'offre actuelle et celle à prévoir. On dénombre également de nombreux enjeux, dont plusieurs ont été soulevés lors des consultations citoyennes. Cette section présente ces constats et ces enjeux et propose des pistes de solution pour y répondre.

4.1 LES CONSTATS

Tel que mentionné précédemment, la première partie du plan directeur des parcs a permis de faire des constats sur l'offre et la demande en parcs et équipements, mais également sur leur entretien, leur fréquentation et les investissements qui y ont été effectués au cours des dernières années.

→ Concernant la **demande anticipée** en fonction des **projections démographiques**, on constate que :

- La demande en équipements pour enfants diminuera;
- Le vieillissement de la population aura une incidence sur les types d'aménagement au cours des prochaines années.

→ Concernant l'**offre de parcs**, on constate que :

- L'offre de parcs (213 parcs couvrant une superficie de près de 10 km²) est nettement suffisante, au regard des moyennes provinciales;
- On retrouve plusieurs parcs à vocations similaires, parfois desservant un même territoire.

→ Concernant l'**offre en équipements et terrains de loisirs**, on constate que :

- Saguenay compte parmi les villes les mieux nanties au Québec pour ses équipements et terrains de loisirs;
- On dénote un manque d'équipements de base (toilettes, abreuvoirs, etc.) dans l'ensemble des parcs.

→ Concernant l'**entretien des parcs**, on constate que :

- Les sommes déboursées ne permettent pas un entretien régulier adéquat de l'ensemble des parcs.

→ Concernant la **fréquentation des parcs**, on constate que :

- Les parcs les plus fréquentés sont les grands parcs urbains.

→ Concernant les **investissements dans les parcs** au cours des dernières années, on constate que :

- La grande majorité des parcs de quartier et des parcs de voisinage ont bénéficié d'investissements au cours des dix dernières années.

4.2 LES ENJEUX

Les constats issus du contexte et du portrait ont permis d'identifier des enjeux relatifs aux parcs de la ville de Saguenay que les consultations sont venues confirmer. Ils sont regroupés en quatre grandes catégories, soit l'entretien, les équipements, la fréquentation et la connectivité au réseau cyclable et piétonnier.

La difficulté d'entretien

Le nombre de parcs est en croissance, mais les budgets d'entretien demeurent sensiblement les mêmes. La Ville ne dispose plus des ressources humaines et financières nécessaires pour veiller au remplacement et à la mise aux normes des infrastructures et équipements vieillissants, ni même à l'entretien de tous ses parcs. Le budget limite leur entretien optimal.

Le manque d'équipements de base

Le manque de mobilier et d'équipements complémentaires permettant la pratique de certaines activités ou répondant à des besoins de base, tels que des abreuvoirs, des toilettes, des bancs et des poubelles, est problématique dans plusieurs parcs.

La fréquentation

Afin d'adapter l'aménagement des parcs à la population vieillissante, de maximiser leur utilisation, d'en faire des lieux plus fréquentés et des espaces de rencontres intergénérationnelles, on doit prévoir des activités visant à favoriser l'attractivité de ces endroits ainsi que la rétention des utilisateurs.

La connectivité au réseau cyclable et piétonnier

Il est souhaitable que les parcs soient mieux connectés au réseau de pistes cyclables et piétonnières afin de faciliter leur accès de manière conviviale et sécuritaire.



4.3 LES PISTES DE SOLUTION

Le travail de recherche et d'analyse, de même que les consultations, ont permis de faire ressortir des pistes de solution intéressantes en vue de préparer la prochaine section qui traitera des orientations de la Ville en matière de parcs. La sous-section suivante présente six pistes à explorer pour répondre aux enjeux formulés précédemment.

1. Reconnaître les activités les plus populaires

Selon un sondage réalisé auprès de la population québécoise par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, MELS, 2006), les activités de loisirs extérieures les plus populaires chez les 15 ans et plus sont :

- La marche : 92 %;
- La bicyclette : 55 %;
- Le jardinage : 54 %;
- La musculation (entrainement) : 48 %;
- La natation : 44 %;
- L'observation de la nature : 41 %.

Les consultations citoyennes menées dans le cadre de la préparation du plan directeur des parcs viennent également confirmer ce constat et permettent d'orienter les investissements futurs dans les parcs selon ces résultats.

2. Assurer la connectivité

Les aménagements linéaires, les réseaux cyclables, la mise en place de trottoirs et l'élargissement de ceux existants facilitent la pratique des activités de loisirs les plus populaires. Ils favorisent également les inter-relations et la complémentarité entre les parcs localisés à faible distance de marche. Des parcours sécurisés et climatisés par des plantations d'arbres augmentent l'offre en loisir tout en contribuant favorablement à l'environnement urbain. Ainsi mis en réseau, les parcs deviennent également des haltes indispensables intégrées à un parcours de marche ou de vélo.

3. Vivre l'expérience

La notion d'expérience est de plus en plus importante dans toutes les sphères de nos vies actives : expérience de voyage, expérience gustative, expérience visuelle, etc. Le loisir n'échappe pas à ces tendances et les activités dans les parcs doivent être associées à une expérience obtenue grâce à la qualité des installations, à l'ambiance, à la beauté des lieux, à la sécurité, à l'animation, etc.

4. Favoriser la pratique libre

La pratique libre semble aujourd’hui dominer les activités organisées. Les espaces de jeux, les parcs, les parcours de marche, de randonnée ou de vélo doivent être polyvalents et s’adapter à une multitude d’activités improvisées. Chez l’enfant, la pratique libre a de nombreux avantages : elle développe la confiance en soi, stimule l’autonomie et favorise la pensée créative (Naître et grandir, 2015).

5. Développer de façon durable, écologique et en intégrant l’agriculture urbaine

Les parcs doivent refléter les valeurs de la société contemporaine, être des exemples de bonnes pratiques écologiques et servir à sensibiliser les citoyennes et les citoyens sur divers sujets souvent reliés à la nature. En s’inspirant de bons coups réalisés dans le monde, il est possible d’identifier le High Line Park à New York, un des parcs les plus célèbres des dix dernières années. Ce parc linéaire, suspendu à 5 mètres du sol sur une ancienne voie ferrée surélevée au-dessus de la Dixième Avenue, a obtenu un succès immédiat et a, de plus, fait augmenter significativement la valeur des bâtiments situés à proximité. Les aménagements de ce parc ont une facture très naturelle, des espèces indigènes ont abondamment été utilisées dans des compositions organiques imitant le milieu naturel. D’ailleurs, outre l’utilisation des espèces indigènes, de nombreux parcs et aménagements urbains proposent une utilisation grandissante de plantes comestibles, voire même de plantes potagères pour former des aménagements horticoles comestibles.

Le High Line Park, New York



SOURCE | Time Out, 2020

6. Créer des environnements ludiques

Venue d’Allemagne et des pays scandinaves, cette tendance vise la création d’espaces ludiques « hors-les-murs », c’est-à-dire la création d’environnements ludiques dans les centres-villes. Cette tendance intègre les principes d’urbanisme tactiques et peut prendre diverses formes. Par exemple, l’intégration à des aires de repos de petits équipements de jeux, comme des équipements à ressorts, qui serviront de bancs berçants pour les enfants pendant que les parents feront une pause, ou encore l’intégration de l’art dans les aménagements en utilisant du mobilier urbain non-conventionnel sculptural et coloré pour animer l’espace, etc.

Parc Diana

Arrondissement de Chicoutimi





ZONE PORTUAIRE DE CHICOUTIMI
Arrondissement de Chicoutimi

CRÉDIT PHOTO | Gratien Tremblay

5.1 LA VISION

Saguenay maintient et développe ses parcs au bénéfice de tous les citoyens afin de contribuer fortement au développement de la vie communautaire et de la santé publique, et ce, en cohérence avec les grands principes de développement durable.

Le Plan directeur des parcs de Saguenay permet d'optimiser la coordination interservices au sein de la Ville et la synergie avec les institutions scolaires et les organismes locaux, et ce, en plus de favoriser la participation citoyenne. Ainsi, la Ville est en mesure de maintenir et de développer son réseau de parcs, le tout se reflétant par une appropriation et une utilisation grandissante de ceux-ci par les citoyens de tous âges, de même que par les visiteurs.

Les parcs constituent, pour la Ville de Saguenay, autant de lieux qui favorisent l'épanouissement des citoyens dans un environnement sain et sécuritaire, mettant de l'avant la pratique d'activités diverses pour toutes les générations.

Lieux de socialisation, de préservation naturelle et historique, de pratique d'activités récréatives et sportives, d'événements culturels et de rencontres intergénérationnelles, ces zones sont prioritaires, tant dans une perspective d'aménagement et de développement du territoire que d'organisation et d'amélioration continue de la vie communautaire.

5.2 LES PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs ont été identifiés à partir des résultats des consultations citoyennes. Ces trois principes guident l'ensemble des orientations concernant les parcs et ont permis de structurer le plan d'action. Les principes directeurs sont :

REJOINDRE LES UTILISATEURS

Rendre accessibles toutes les informations pertinentes relatives aux activités offertes dans les parcs et promouvoir les différents espaces en fonction de leurs caractéristiques particulières et de leur complémentarité.

GÉRER COLLECTIVEMENT

Impliquer les citoyens, les organismes partenaires, l'ensemble des services municipaux et toutes les ressources disponibles dans un vaste chantier de mise en valeur des parcs.

DÉVELOPPER STRATÉGIQUEMENT

Élaborer des principes directeurs de développement et de maintien des actifs (entretien) qui permettront d'investir judicieusement les fonds alloués aux parcs de façon à permettre l'entretien des équipements existants et à développer éventuellement de nouveaux actifs.

Place du passant

Secteur Kénogami





CRÉDIT PHOTO | Ville de Saguenay

6 LA MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du plan directeur des parcs se fera en deux volets. Le premier volet consiste à mettre en place un plan d'action impliquant différentes parties prenantes identifiées, et le deuxième comprend la mise en place d'un comité de suivi chargé d'évaluer les projets soumis par le conseil municipal, et ce, à l'aide d'outils décisionnels.

6.1 LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action a été établi en fonction des trois principes directeurs présentés précédemment. Il a pour objectif de doter la Ville de Saguenay d'un outil visant la mise en application concrète des pistes de solution et des idées développées à partir de la recherche, de l'analyse et, bien évidemment, des consultations citoyennes.

Sa mise en œuvre sera assurée par les gestionnaires en collaboration avec les partenaires, tous deux identifiés à même le plan d'action.

Chacune des actions est évaluée en fonction de quatre critères :

- La faisabilité;
- La pertinence;
- Les coûts;
- Les répercussions.

Ces quatre critères sont évalués selon une échelle de niveaux, soit :

- Favorable : signifie que peu de contraintes sont prévues pour la mise en œuvre;
- Présente certaines contraintes : signifie que des contraintes peuvent rendre plus complexe la mise en œuvre et/ou en retarder la réalisation;
- Présente plusieurs contraintes : signifie que des contraintes peuvent rendre plus complexe la mise en œuvre, voire la rendre impossible. Des vérifications supplémentaires pourront être nécessaires pour valider la possibilité de mise en œuvre de ces actions.

Les actions sont également accompagnées de cibles ou d'indicateurs de performance, selon le cas.

Et finalement, le plan d'action spécifie l'échéancier de réalisation pour chacune des actions, soit à court et moyen termes (2020-2025), soit à long terme (2026-2035).

Le plan d'action est présenté dans les pages suivantes.

Orientation 1 : Rejoindre les utilisateurs										
Objectifs	Actions	Faisabilité	Pertinence	Coûts	Répercussions	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Indicateurs de résultats/cible	Échéancier	
									2020 à 2025	2026 à 2035
Assurer la diffusion de l'information quant à la localisation des parcs, leurs caractéristiques spécifiques et leur accès	<ul style="list-style-type: none"> Créer une carte interactive permettant les recherches par type d'activité, groupe d'âge visé, distance, équipement, code postal, critères d'accessibilité, animaux autorisés, etc. Évaluer la possibilité d'ajouter une application mobile donnant accès à la carte et à l'outil de recherche. Rendre les documents imprimables. 	●	●	●	●	Service des ressources informationnelles	<ul style="list-style-type: none"> Service des communications Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Service du génie Service de la culture, des sports et de la vie communautaire 	Carte interactive	X	
	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter au site web de la Ville de Saguenay une section sur les parcs. Orienter les citoyens vers le site loisirs.saguenay.ca, qui a pour objectif d'informer la population sur les loisirs offerts à Saguenay. 	●	●	●	●	Service des communications	<ul style="list-style-type: none"> Service de la culture, des sports et de la vie communautaire Service du génie Service des ressources informationnelles 	Sites internet Nombre de recherches	X	
	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec la Société de transport du Saguenay afin d'assurer la diffusion de l'information en lien avec la localisation des parcs situés sur les parcours des autobus (lien avec la carte interactive). 	●	●	●	●	Société de transport du Saguenay	<ul style="list-style-type: none"> Service du génie Service des communications Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Service des ressources informationnelles 	Nombre de communications		
	<ul style="list-style-type: none"> Faire la promotion du Plan directeur des parcs de Saguenay. Annoncer les investissements, les travaux, les aménagements et les améliorations réalisés dans les parcs sur le site internet de la Ville et dans les réseaux sociaux. 	●	●	●	●	Service des communications	<ul style="list-style-type: none"> Service du génie Comité d'analyse multiservices 	Quantité d'informations rendues disponibles	En continu	
Favoriser l'utilisation des parcs en les rendant plus attrayants, entre autres par la création et la promotion des activités offertes	<ul style="list-style-type: none"> Faire un plan de communication ayant entre autres pour objectifs de : <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les parcs (rotation annuelle) par l'entremise d'une Journée des parcs; Promouvoir les activités dans les parcs par l'intermédiaire d'outils de communication variés (site web de la Ville, médias sociaux, infolettre, etc.); Promouvoir les activités auprès des différents groupes (communautaires, ados, aînés, santé publique, camps de jours, etc.). 	●	●	●	●	Service des communications	<ul style="list-style-type: none"> Service de la culture, des sports et de la vie communautaire Service du génie 	Plan de communication	X	
	<ul style="list-style-type: none"> Analyser la réglementation et la possibilité de mettre en place un projet pilote (avec surveillance) dans certains parcs et selon un horaire prédéterminé de façon : <ul style="list-style-type: none"> À autoriser la consommation d'alcool; À autoriser la présence de certains animaux; À autoriser la vente de produits de consommation (café, fruits, etc.). 	●	●	●	●	Service des affaires juridiques et du greffe	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Service de police Service de la culture, des sports et de la vie communautaire 	Rapport d'analyse Nombre de modifications réglementaires	X	
	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser et promouvoir les éléments du patrimoine naturel et bâti dans les parcs et à proximité de ceux-ci. 	●	●	●	●	Service du génie	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Service de la culture, des sports et de la vie communautaire Service des communications 	Nombre d'éléments valorisés	Selon les opportunités	
	<ul style="list-style-type: none"> Installer des équipements complémentaires (toilettes, abreuvoirs, bancs, poubelles, barbecues publics, etc.) en fonction de la réalité du milieu et des coûts associés. 	●	●	●	●	Service du génie	<ul style="list-style-type: none"> Service des immeubles et des équipements motorisés Service de la culture, des sports et de la vie communautaire 	Nombre d'équipements ajoutés	X	
	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer la faisabilité de l'implantation d'un accès Wi-Fi et favoriser l'accessibilité selon les principes de ville intelligente. 	●	●	●	●	Service des ressources informationnelles	<ul style="list-style-type: none"> Service des communications Service de la culture, des sports et de la vie communautaire 	Nombre d'accès disponibles	Implantation par phase	

● Favorable● Présente certaines contraintes● Présente plusieurs contraintes

Orientation 1 : Rejoindre les utilisateurs (suite)									
Objectifs	Actions	Faisabilité	Pertinence	Coûts	Répercussions	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Indicateurs de résultats/cible	Échéancier
									2020 à 2025 2026 à 2035
Favoriser l'accessibilité et le sentiment de sécurité	• Créer des corridors sécuritaires pour circuler entre les secteurs résidentiels, les écoles et les parcs, et les adapter au besoin.	●	●	●	●	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	• Service du génie	Nombre d'interventions réalisées	Selon les opportunités
	• Aménager des arrêts de transport en commun sécuritaires et protégés en bordure des parcs urbains, des espaces spécialisés et des grands équipements.	●	●	●	●	Société de transport du Saguenay	• Service du génie	Rapport d'analyse Nombre d'interventions	Selon les opportunités
	• Aménager des stationnements pour les vélos.	●	●	●	●	Service du génie	• Service des immeubles et des équipements motorisés	Nombre de supports installés	X
	• Aménager et développer les parcs en favorisant une accessibilité universelle, particulièrement pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	●	●	●	●	Service du génie	• Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire	Nombre d'aménagements spécifiques	Selon les opportunités

● Favorable ● Présente certaines contraintes ● Présente plusieurs contraintes

Orientation 2 : Assurer une gestion collective des parcs											
Objectifs	Actions	Faisabilité	Pertinence	Coûts	Répercussions	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Indicateurs de résultats/cible	Échéancier		
									2020 à 2025	2026 à 2035	
Impliquer les organismes du milieu dans l'entretien des parcs	• Analyser les modèles de gestion possibles des parcs et appliquer ceux adaptés, selon le type de parc.	●	●	●	●	Service de la culture, des sports et de la vie communautaire		Rapport d'analyse Mode de gestion appliquée	✗		
	• Planifier des corvées de nettoyage avec différents groupes tels que les écoles, les citoyens, les organismes communautaires, les associations sportives, etc.	●	●	●	●	Service de la culture, des sports et de la vie communautaire	• Organismes communautaires • Centres de services scolaires	Nombre de corvées réalisées	✗		
	• Valoriser les actions citoyennes par : • L'entremise des différentes plateformes de communication de la Ville de Saguenay; • L'accès aux activités offertes par la Ville (bain libre, patinage libre, etc.).	●	●	●	●	Service de la culture, des sports et de la vie communautaire	• Service des communications	Nombre de publications réalisées	En continu		
Favoriser les investissements dans l'animation des parcs	• Dresser un portrait de la situation relativement à l'animation des parcs de manière à favoriser la prise de décision.	●	●	●	●	Service de la culture, des sports et de la vie communautaire	• Organismes communautaires	Portrait de la situation	✗		
	• Identifier les sources de financement applicables à l'animation et à l'organisation d'activités dans les parcs, et en faire la demande si applicable.	●	●	●	●	Service de la culture, des sports et de la vie communautaire	• Organismes communautaires	Nombre de sources de financement	✗		
	• Travailler en collaboration avec différents groupes (écoles, citoyens, organismes communautaires, associations sportives, etc.).	●	●	●	●	Service de la culture, des sports et de la vie communautaire	• Organismes communautaires • Centres de services scolaires	Nombre de groupes impliqués Nombre d'activités planifiées	✗		
	• Évaluer l'offre d'activités et proposer une diversité (activités de socialisation, thématiques, découvertes, etc.).	●	●	●	●	Service de la culture, des sports et de la vie communautaire	• Organismes communautaires		En continu		
Assurer une communication entre la population, les services municipaux et les différents paliers décisionnels	• Analyser les différentes politiques en place (politiques des sports, etc.) et les harmoniser au besoin.	●	●	●	●	Service de la culture, des sports et de la vie communautaire		Rapport d'analyse	✗		
	• Créer un comité de suivi du plan d'action du plan directeur des parcs.	●	●	●	●	Service de la culture, des sports et de la vie communautaire	• Service du génie • Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme • Service des immeubles et des équipements motorisés • Service des travaux publics • Service du développement durable et de l'environnement	Membres du comité Nombre de rencontres	✗		
	• Créer un comité d'analyse multiservices qui évaluera les projets selon les outils établis au plan directeur des parcs.	●	●	●	●	Service du génie	• Service de la culture, des sports et de la vie communautaire • Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme • Service des immeubles et des équipements motorisés • Service des travaux publics • Service du développement durable et de l'environnement	Membres du comité Nombre de rencontres	✗		



Favorable

Présente certaines contraintes

Présente plusieurs contraintes

Orientation 3 : Développer stratégiquement										
Objectifs	Actions	Faisabilité	Pertinence	Coûts	Répercussions	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Indicateurs de résultats/cible	Échéancier	
									2020 à 2025	2026 à 2035
Développer les parcs en fonction des outils de planification	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser le développement des parcs grâce à : <ul style="list-style-type: none"> La planification stratégique de la Ville de Saguenay et les orientations prioritaires établies, soit : une expérience citoyenne enviable, une gestion responsable des finances publiques, des infrastructures et du patrimoine, ainsi qu'une gouvernance participative et efficiente; Les documents de planification du territoire (schéma d'aménagement, plan d'urbanisme et règlements). 	●	●	●	●	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> Service du génie Service de la culture, des sports et de la vie communautaire 	Liens entre les différents documents	En continu	
	<ul style="list-style-type: none"> Faire l'acquisition stratégique des parcs en fonction du développement urbain et revoir la réglementation applicable afin qu'elle s'adapte aux réalités des milieux. 	●	●	●	●	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> Service des affaires juridiques et du greffe 	Nombre d'acquisitions		
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour la section portrait et diagnostic du plan directeur des parcs pour une prise de décision éclairée. 	●	●	●	●	Service du génie	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme 	Portrait et diagnostic 2025, 2030 et 2035		
Établir une priorisation des investissements	<ul style="list-style-type: none"> Adresser toutes les demandes de développement, de modification ou de maintien des actifs au comité d'analyse multiservice afin de produire des recommandations éclairant la prise de décisions liées aux investissements. 	●	●	●	●	Comité d'analyse multiservice		Inventaire des demandes	En continu	
	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les outils d'évaluation de projet (grilles de critères d'évaluation et tableaux comparatifs) afin d'analyser chacun des projets d'investissement. 	●	●	●	●	Comité d'analyse multiservice		Nombre de projets analysés		
Intégrer de saines habitudes de vie dans le développement des parcs	<ul style="list-style-type: none"> Analyser l'offre de transport actif à proximité des parcs et l'améliorer au besoin. 	●	●	●	●	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> Service du génie Service de la culture, des sports et de la vie communautaire Organismes communautaires 	Rapport d'analyse Nombre d'interventions réalisées	X	
	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la pratique d'activités physiques en y offrant des expériences variées (escalade, parcours, entraînement, aérobic, arts martiaux, etc.). 	●	●	●	●	Service de la culture, des sports et de la vie communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Écoles Service de la culture, des sports et de la vie communautaire 	Nombre d'activités (scolaires ou autres) organisées dans les parcs		
Favoriser l'intégration de principes écologiques, ainsi que l'augmentation et le maintien de la biodiversité dans les parcs	<ul style="list-style-type: none"> Inclure des éléments naturels dans les parcs et à proximité (boisés urbains, espaces verts, etc.), et les valoriser. 	●	●	●	●	Service du génie	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Service du développement durable et de l'environnement Organismes communautaires 	Nombre d'aménagements réalisés	X	
	<ul style="list-style-type: none"> Créer des corridors écologiques en mettant en relation les parcs, les espaces verts et les milieux naturels. 	●	●	●	●	Service du génie	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Service du développement durable et de l'environnement Organismes communautaires 	Nombre de corridors écologiques créés	Selon les opportunités	

● Favorable

● Présente certaines contraintes

● Présente plusieurs contraintes

6.2 LE COMITÉ DE SUIVI MULTISERVICE

Le plan directeur des parcs de Saguenay prévoit la mise en place d'un comité de suivi multiservice qui aura pour rôle de guider le conseil municipal dans ses décisions. Le comité analysera, de façon plus précise, les différents projets selon une grille de priorisation et de bonification. Il s'assurera de mettre sur pied un projet répondant aux orientations et aux besoins soulevés par les citoyens lors des consultations publiques.

Ce comité sera formé de représentants des services suivants :

- Service du génie;
- Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;
- Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;
- Service des travaux publics;
- Service des immeubles et des équipements motorisés;
- Service du développement durable et de l'environnement.

6.2.1 LA GRILLE DE PRIORISATION ET DE BONIFICATION DE PROJET

Pour faciliter le travail du comité, une grille de priorisation et de bonification de projet a été conçue en cohérence avec les consultations publiques. Cette grille permet de comparer un à un les projets présentés lors d'un exercice annuel de planification : la préparation du plan triennal d'investissements. Il s'agit d'un outil permettant aux planificateurs et aux décideurs de tenir compte des priorités d'intervention en ce qui concerne les parcs, déterminées par les analyses issues du plan directeur. L'objectif principal est donc de permettre de prioriser les investissements de la Ville et de bonifier les projets présentés.

Voici les dix critères d'analyse d'un projet :

1. TYPE DE PARC

La priorité est octroyée aux parcs à grand déploiement qui ont un rayonnement supralocal et, donc, qui desservent un maximum de citoyens. Ces parcs ont d'ailleurs été priorisés dans les grandes tendances en aménagement d'espaces verts au cours des dernières années.

Cette priorisation s'explique également par un constat qui démontre que la grande majorité des parcs à déploiement plus modeste (de quartier, de voisinage, îlot de verdure, etc.) ont reçu des investissements au cours des dix dernières années. Pour la détermination du type de parc, se référer à la section **3.1 Typologie des parcs et leur vocation** du présent document.

2. TYPE D'INTERVENTION

Considérant que l'offre de parcs sur le territoire de Saguenay est suffisante et même supérieure aux autres villes comparables, la priorité dans le type d'intervention est donnée aux projets de consolidation, ou de plantation et de naturalisation. Les projets de développement d'un nouveau parc ou d'une nouvelle infrastructure sont moins souhaitables. Les types d'intervention se définissent comme suit :

- Projet de consolidation ou d'entretien : projet qui vise à assurer le maintien en bon état d'un parc ou d'une infrastructure et/ou son amélioration;

- Projet de plantation et/ou naturalisation : projet qui vise la plantation de végétaux divers (arbres, arbustes, couvre-sol, fleurs, plantes comestibles, etc.). Ce type comprend également les projets qui visent l'aménagement d'éléments naturels afin de favoriser le contact avec la nature, d'améliorer le couvert végétal, d'améliorer la qualité de vie et de réduire les îlots de chaleur;
- Projet de développement (nouveau parc ou infrastructure) : projet qui crée un nouvel élément qui nécessitera des ressources supplémentaires pour son entretien et son maintien en bon état. Ces projets devraient être priorisés dans le cas où ils visent la desserte, en fonction des ratios moyens, d'un secteur actuellement non desservi par un parc ou une infrastructure.

3. NOMBRE DE PHASES PROJETÉES

La priorité est donnée aux projets qui permettent un phasage des travaux et des investissements puisque ceux-ci permettent une certaine flexibilité en fonction des événements, des ressources et des budgets disponibles.

4. CATÉGORIE DE CITOYENS VISÉS

Évidemment, la priorité est donnée aux projets qui visent tous les citoyens, peu importe leur âge ou leur situation. De plus, dans un souci de rendre accessibles à tous les parcs et leurs équipements, les projets qui incluent des mesures d'accessibilité universelle seront priorisés.

Compte tenu des projections démographiques présentées à la section **2.3 La population, ses clientèles et leur utilisation des parcs** du présent document, ainsi que du phénomène de vieillissement de la population, la priorité est également donnée aux projets s'adressant aux personnes de 60 ans et plus.

On priviliegera aussi les développements ayant pour clientèle les 11 à 15 ans, puisque la desserte en parcs et espaces verts de ce groupe d'âge est déficitaire par rapport aux autres catégories. À l'inverse, on dénombre une offre importante de parcs et équipements pour les plus jeunes (0 à 10 ans) et pour les jeunes adultes (16 à 24 ans).

5. RÉPERCUSSIONS

Les répercussions correspondent au degré de rayonnement anticipé du projet. Il peut être en lien avec le type de parc, le type d'intervention ou encore le type de projet.

La priorité est donnée aux projets ayant un rayonnement maximum et qui permettent de faire connaître la ville de Saguenay au-delà des limites municipales, engendrant ainsi des retombées économiques qui viennent justifier les investissements.

Un projet phare est un type de projet modèle qui s'inscrit dans une vision globale de développement et peut être complémentaire à un projet structurant de développement.

6. COÛT ESTIMÉ

Le coût du projet est défini en fonction du coût habituel d'un équipement, d'un aménagement ou d'une infrastructure. Le coût habituel ou moyen est calculé à partir du coût payé antérieurement, ou encore en comparant avec le coût d'un élément semblable. Afin de valider si un coût est raisonnable pour un élément, il est important de tenir compte du nombre de citoyens qui en profiteront. Évidemment, un rapport qualité prix avantageux, qui tient compte de la durée de vie et des frais d'entretien, est à privilégier. Les catégories de coûts estimés se définissent comme suit :

- Coût approprié en fonction du coût d'un projet similaire : signifie que le coût estimé pour l'acquisition et l'installation de ce type d'équipement reflète le coût moyen pour ce même équipement. Le coût doit également être proportionnel au rayonnement du parc;
- Coût subventionné à 50 % et plus : correspond à un projet qui bénéficie de subventions de l'ordre de 50 % ou plus du coût total du projet;
- Coût excédant le coût moyen d'un projet similaire : correspond à un coût supérieur à celui normalement associé à ce type d'équipement. Cette différence est peu justifiable par des conditions particulières (qualité supérieure, originalité, fournisseur régional, urgence, etc.);
- Coût déraisonnable en vertu de l'importance du projet : correspond à un projet pour lequel il est difficile de justifier le coût puisqu'il est grandement supérieur à celui normalement associé à ce type d'équipement, et que cette différence n'est pas justifiable par des conditions particulières (qualité supérieure, originalité, fournisseur régional, urgence, etc.).

7. COÛT D'ENTRETIEN

Le coût d'entretien doit tenir compte du temps ainsi que des ressources supplémentaires qui seront nécessaires pour maintenir en bon état les éléments du projet. Ceci inclut les coûts récurrents et les coûts fixes à court, moyen et long termes. Les ressources financières et humaines affectées à l'entretien varieront selon la saison, la fréquentation et le cycle de vie des équipements. Un coût supérieur (coût estimé) est acceptable lorsqu'il permet une réduction du coût d'entretien. Les catégories de coût d'entretien se définissent comme suit :

- Consolidation des infrastructures et réduction de l'entretien : comprend les projets de consolidation qui ont pour effet de réduire ou de faciliter l'entretien d'un élément (aménagement naturel sans entretien, etc.);
- Plan de compensation d'entretien : correspond aux projets qui incluent, dans leur planification, un plan en vue de compenser l'augmentation des coûts pour l'entretien des infrastructures et équipements projetés;
- Main-d'œuvre/machinerie supplémentaires : correspond aux projets qui nécessitent l'ajout de ressources, qu'elles soient humaines ou matérielles, occasionnant des coûts supplémentaires au budget d'entretien. Ils devront se justifier par un investissement à long terme;
- Réorganisation des tâches/diminution des services : correspond aux projets dont l'augmentation prévue des coûts d'entretien a une incidence sur le niveau de services (fréquence, durée, etc.) offerts dans d'autres parcs ou infrastructures.

8. COMPLEXITÉ D'ENTRETIEN

La complexité d'entretien est estimée à partir du temps, de la machinerie et des compétences particulières qui peuvent être nécessaires pour effectuer l'entretien convenable des infrastructures ou des parcs projetés. Les catégories de complexité d'entretien se définissent comme suit :

- Équipement ou infrastructure facile d'entretien : correspond aux projets qui ne nécessitent pas d'entretien spécialisé;
- Plan d'entretien particulier : la complexité des travaux d'entretien nécessite une planification particulière;
- Ajout de main-d'œuvre spécialisée : l'entretien comporte des tâches spécialisées qui devront être effectuées par une personne dotée d'une formation spécialisée (donnée à l'interne ou qui nécessitera l'embauche d'un professionnel). L'obligation d'une main-d'œuvre spécialisée peut également se justifier par la nécessité d'utilisation d'une machinerie particulière qui rend complexe l'intervention;
- Réorganisation des tâches/diminution des services : la complexité de l'entretien inhérent à ce projet a une incidence sur le niveau de services (fréquence, durée, etc.) offerts dans d'autres parcs ou infrastructures.

9. URGENCE DE L'INTERVENTION

L'urgence de l'intervention est définie en fonction du niveau de sécurité d'une infrastructure et de la nécessité d'intervenir afin de la rendre sécuritaire et utilisable.

10. PERTINENCE DE L'INTERVENTION

La pertinence de l'intervention est mesurée à partie de la note finale calculée en fonction de 25 critères et permettant l'atteinte des objectifs établis lors des consultations publiques tenues en mai 2019. La liste des critères est présentée dans le tableau ci-après. Cette grille a été produite par Eureko! et le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM). Pour l'évaluation, les catégories de pertinence de l'intervention se définissent comme suit :

- Correspond à plus de 80 % des critères d'évaluation applicables : les critères applicables au projet sont respectés dans une proportion de 80 % et plus;
- Correspond entre 50 % et 80 % aux critères d'évaluation applicables : les critères applicables au projet sont respectés dans une proportion de 50 % à 80 %;
- Correspond entre 30 % à 50 % aux critères d'évaluation applicables : les critères applicables au projet sont respectés dans une proportion de 30 % à 50 %;
- Correspond à moins de 30 % des critères d'évaluation applicables : les critères applicables au projet sont respectés dans une proportion de moins de 30 %.

PONDÉRATION DES CRITÈRES D'ANALYSE

Chacun des critères énumérés précédemment bénéficie d'une pondération établie en fonction des constats issus des analyses réalisées aux sections précédentes et en fonction des orientations. La somme obtenue permet alors d'obtenir un résultat sur une échelle pouvant atteindre 10 points. Ainsi, un projet qui obtiendrait un fort résultat aurait de plus grandes possibilités d'être sélectionné. À l'inverse, un projet qui obtiendrait un faible résultat pourrait devoir être repensé, et ce, afin de réévaluer sa pertinence ou encore d'en améliorer le concept et les aménagements.

À la suite des analyses de projets et de l'établissement des résultats, tous les projets pourront être comparés sur une même base. Le tableau présenté aux pages 62 et 63 résume les dix critères et la pondération attribuable à chacun d'eux.

Grille d'évaluation de la pertinence de l'intervention

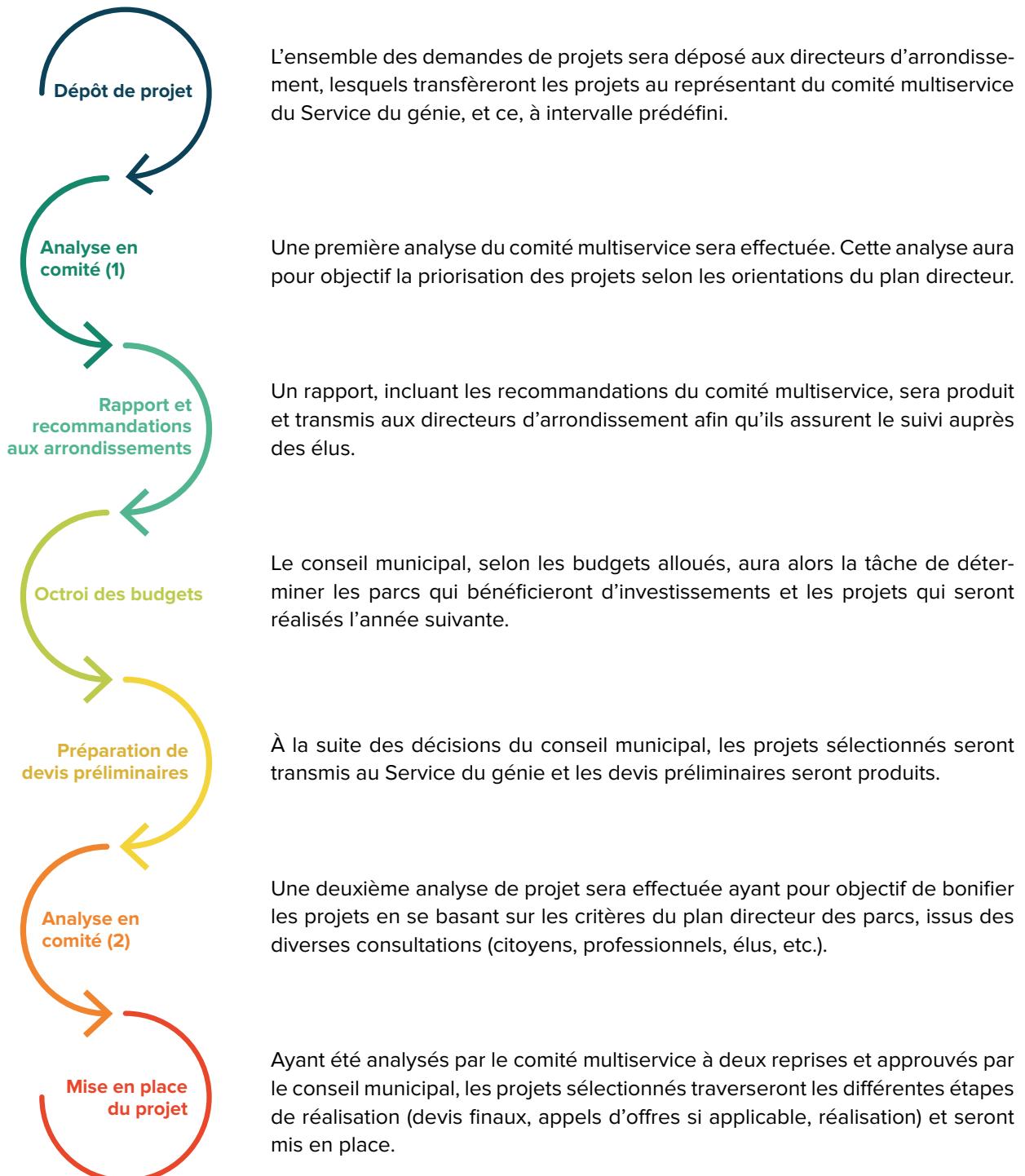
Critères d'évaluation	Déclinaisons	Animation	Qualité des aménagements	Usage intensif	Contribution aux saines habitudes de vie	Cohérence avec les documents de planification
Diversité et complémentarité dans l'offre de parcs et d'équipements	Le projet contribue à la diversité de l'offre de parcs et d'équipements, permettant d'éviter la répétition de parcs à usage unique ou de typologies similaires dans un même secteur ou rayon de desserte.					Le projet offre des aménagements propices à la tenue d'activités et à l'implication des groupes (bancs ou hangars de rangement pour les groupes, bacs de plantation pour potager, espaces de rassemblement ou pour offrir des cours, toilettes, etc.).
	Le projet offre des aménagements et des infrastructures complémentaires à l'offre existante dans un même secteur.					
Biodiversité et développement durable	Le projet contribue à la biodiversité des secteurs d'intervention et avoisinants par la réduction des îlots de chaleur, l'augmentation de la canopée, la plantation de plantes indigènes et/ou nourricières, le captage des eaux de ruissellement, etc.					Lieux propices à l'animation pour en maximiser l'utilisation (programmation pour les quatre saisons, présence d'activités inclusives en partenariat avec le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, les groupes communautaires ou les écoles).
Acceptabilité sociale et soutien de la communauté	Le projet ou l'investissement est appuyé par un minimum d'organismes, de partenaires locaux et de citoyens du secteur concerné afin d'assurer l'utilisation et l'appropriation des infrastructures (partenariat avec des écoles, services de garde et CPE, organismes communautaires, etc.).					En concordance avec les ressources humaines et financières de la municipalité. Ressources nécessaires pour créer des aménagements de qualité et en assurer l'entretien (aménagements paysagers, tonte de la pelouse, entretien des surfaces de jeux, déneigement, éclairage, etc.).
	La collectivité locale est impliquée dans la conception, l'animation et l'entretien de l'espace pour maximiser le sentiment d'appartenance, l'usage et le respect des aménagements.					
Sécurité et confort	Le projet dans son ensemble et ses abords sont aménagés de manière sécuritaire et conviviale (traverses piétonnières, feu de circulation, connexion à une piste cyclable, présence de trottoirs sécuritaire, etc.).					Présence d'équipements de base afin d'assurer l'utilisation des lieux (toilettes, tableaux d'affichage des activités, abreuvoirs, poubelles, stationnements pour vélos, etc.).
Accessibilité universelle	Le projet offre une certaine centralité, se situe au cœur d'un secteur habité et dessert une grande portion de la population.					Aménagement qualitatif et identitaire de projets phares contribuant à la fierté des usagers (signalétique particulière, visibilité depuis la rue, thématique identitaire pour faire rayonner la municipalité, etc.).
	Connexion au réseau de transport en commun et au réseau de transports actifs (prioriser des lieux qui peuvent être reliés aux pistes, aux sentiers piétonniers, aux parcours-écoles, etc.).					
Inclusivité	Le projet est situé à proximité des écoles, des regroupements et des organismes afin de maximiser l'usage et l'appropriation des lieux.					Le projet est propice à une utilisation intensive (parc-école, CPE ou garderies à proximité, diversité d'équipements pour toutes les générations, etc.).
	Le projet offre des aménagements multigénérationnels et qui répondent aux besoins de plusieurs groupes d'usagers (jeux pour enfants, diversité de bancs et d'équipements d'exercices, zones ombragées, espaces de détente, toilettes, etc.).					
	Emplacement et aménagements accessibles et conviviaux pour tous (accessible aux personnes à mobilité réduite, trottoirs et traverses piétonnières sécuritaires, débarcadère de transport adapté, abords sécuritaires, etc.).					Usage possible durant les quatre saisons (aménagements, infrastructures et activités pour l'hiver, entretien hivernal, etc.).
	Les infrastructures sont accessibles aux communautés plus marginalisées et/ou dans le besoin, dans des secteurs où l'offre de parcs est déficiente.					

La grille de priorisation et de bonification de projet

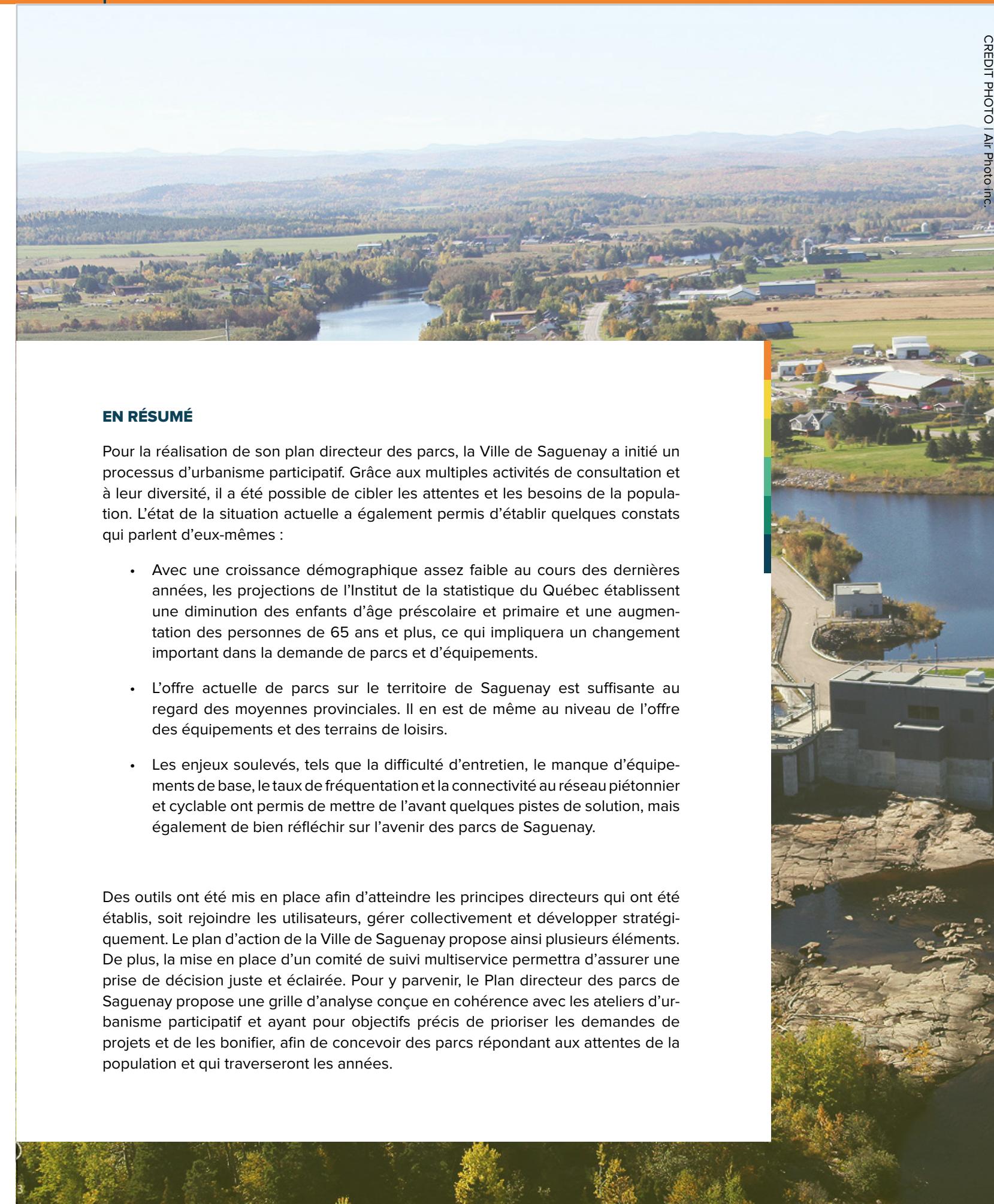
ITEMS DE PRIORISATION	PONDÉRATION/CHOIX 1	PONDÉRATION/CHOIX 2	PONDÉRATION/CHOIX 3	PONDÉRATION/CHOIX 4				
Type de parc	1,0	Parc urbain/parc linéaire	0,8	Grand équipement/parc naturel/espace spécialisé	0,5	Parc de quartier/parc-école	0,2	Parc de voisinage/ilôt de verdure/belvédère/place publique
Type d'intervention	1,0	Projet de consolidation/d'entretien d'un parc ou d'une infrastructure	0,8	Projet de plantation/naturalisation	0,5	Projet de développement d'un nouveau parc ou d'une infrastructure		
Nombre de phases projetées	0,5	Projet divisible par phases	0,2	Projet indivisible par phases				
Catégorie de citoyens visés	1,0	Tous	0,7	• Personnes de 60 ans et plus • 11 à 15 ans • Personnes ayant des limitations fonctionnelles	0,5	• 16 à 24 ans • 0 à 10 ans		
Type de répercussions	1,0	Régionales/touristiques/projet phare	0,8	Municipales	0,5	Quartier	0,2	Voisinage
Coût estimé	0,5	Coût approprié à l'importance du projet ou de l'infrastructure	0,4	Projet subventionné à 50 % et plus	0,1	Coût excédant le coût moyen d'un projet similaire	0,0	Coût déraisonnable en vertu de l'importance du parc ou de l'infrastructure
Coût d'entretien	0,5	Consolidation des infrastructures et réduction du coût d'entretien	0,3	Prévoit un plan de compensation d'entretien	0,2	Nécessite de la main-d'œuvre et de la machinerie supplémentaires	0,0	Nécessite un plan de réorganisation des tâches et implique la diminution du niveau de services
Complexité d'entretien	0,5	Équipement ou infrastructure facile d'entretien	0,3	Nécessite la gestion d'un plan d'entretien particulier	0,2	Nécessite l'intervention de main-d'œuvre spécialisée	0,0	Nécessite un plan de réorganisation des tâches et implique la diminution du niveau de services
Urgence de l'intervention	1,0	Intervention prioritaire/infrastructure dangereuse	0,8	Intervention prioritaire/infrastructure inutilisable	0,0	Intervention non prioritaire		
Pertinence de l'intervention	3,0	Correspond à plus de 80 % des critères d'évaluation	2,0	Correspond de 50 % à 80 % aux critères d'évaluation	1,0	Correspond de 30 % à 50 % aux critères d'évaluation	0,0	Correspond à moins de 30 % des critères d'évaluation

6.2.2 LA PROCÉDURE D'ANALYSE DE PROJET

Afin d'assurer une démarche uniforme et équitable, sept étapes sont prévues pour en arriver à la mise en place d'un projet. Voici le détail de la procédure d'analyse des divers projets¹.

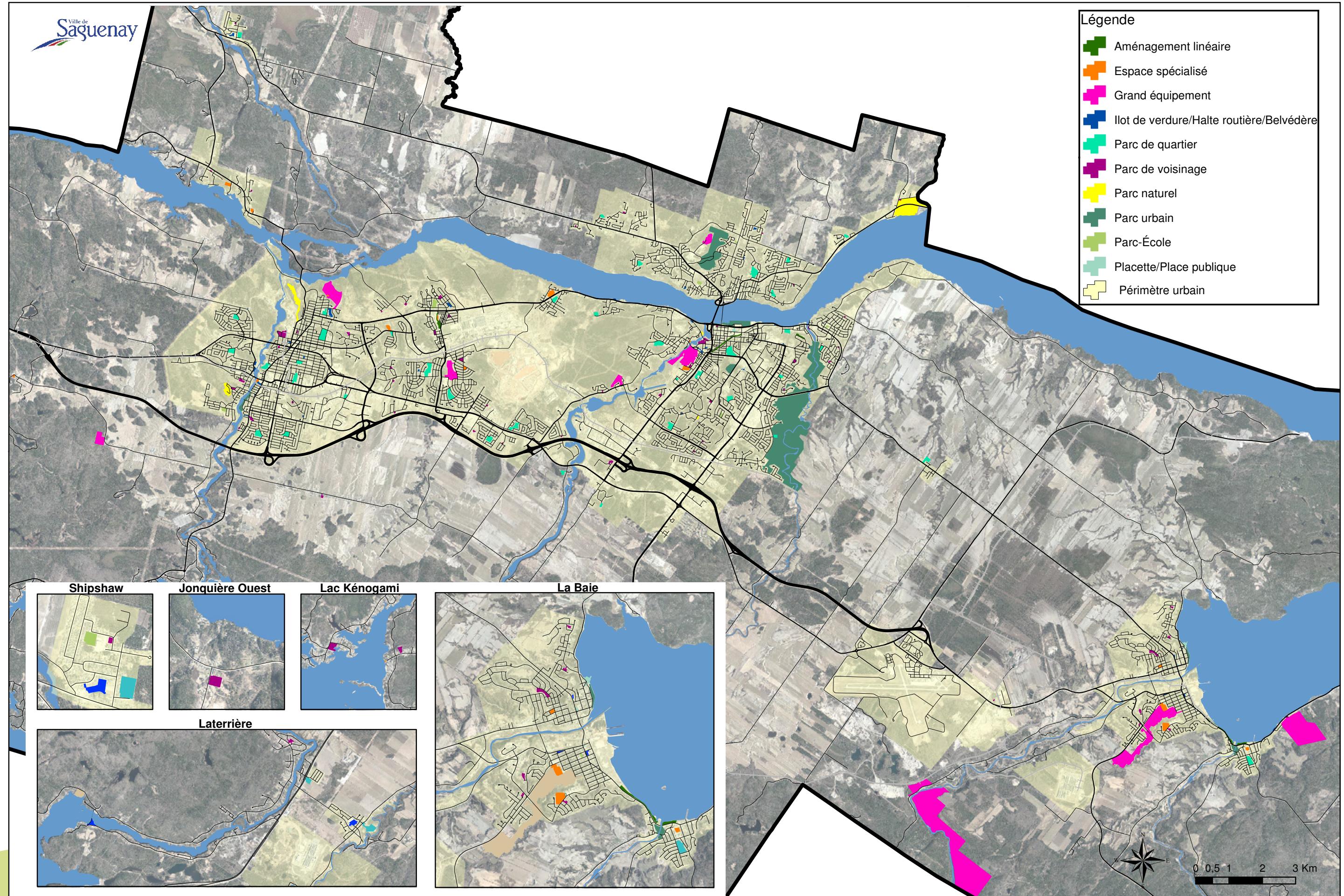


¹ Lors de la création du bureau de projet et de la définition de ses rôles et fonctions, la procédure actuelle pourrait être réévaluée.



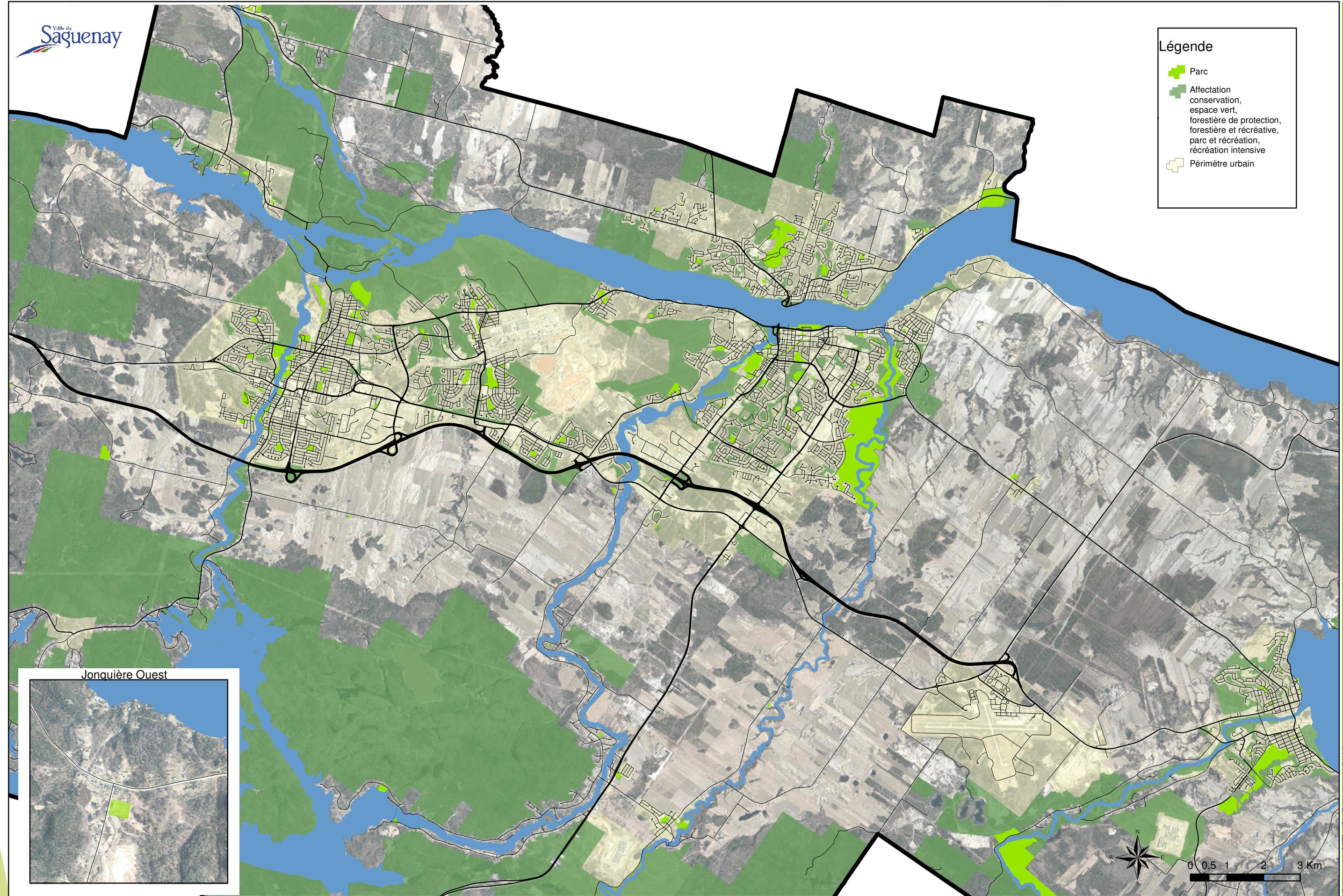
- Active healthy kids Global Alliance. (2018). Global matrix 3.0.
→ Repéré à <https://www.activehealthykids.org/global-matrix/3-0/>
- Alliance québécoise du loisir public, Projet espaces. (2015). Savoir : Besoins et développement de l'enfant dans les espaces de jeux.
→ Repéré à http://www.projetespaces.ca/fiches_details.asp?id=80
- Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM). (2015). L'urbanisme participatif : Aménagement de la ville avec et pour ses citoyens.
→ Repéré à https://urbanismeparticipatif.ca/sites/default/files/upload/document/guides/rqv_guide_urba_parti_fra_0.pdf
- Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM). (2019). Activités consultatives sur le PDPEV de Saguenay. Faits saillants. 16 pages.
- Institut de la statistique du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. (2006). Enquête québécoise sur les activités physiques, sportives et de loisirs. Rapport d'enquête.
→ Repéré à <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/habitudes/alimentation/activite-physique-sportive-loisirs-1.pdf>
- Institut de la statistique du Québec. (2014). Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036.
→ Repéré à <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/perspectives-mrc-2011-2036.pdf>
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2014). Ados 12-14 : les dimensions socioculturelles des pratiques alimentaires et d'activité physique des adolescents.
→ Repéré à https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1773_Ados12-14DimSocioPratAlimActPhyAdo.pdf
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2017). Politique de l'activité physique du sport et du loisir. Au Québec, on bouge!
→ Répéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Politique-FR-v18_sans-bouge3.pdf
- Naître et grandir. (2015). Le jeu libre.
→ Repéré à https://naitreetgrandir.com/fr/etape/1_3_ans/jeux/fiche.aspx?doc=bg-naître-grandir-jeu-libre

ANNEXE 1 - Cartes



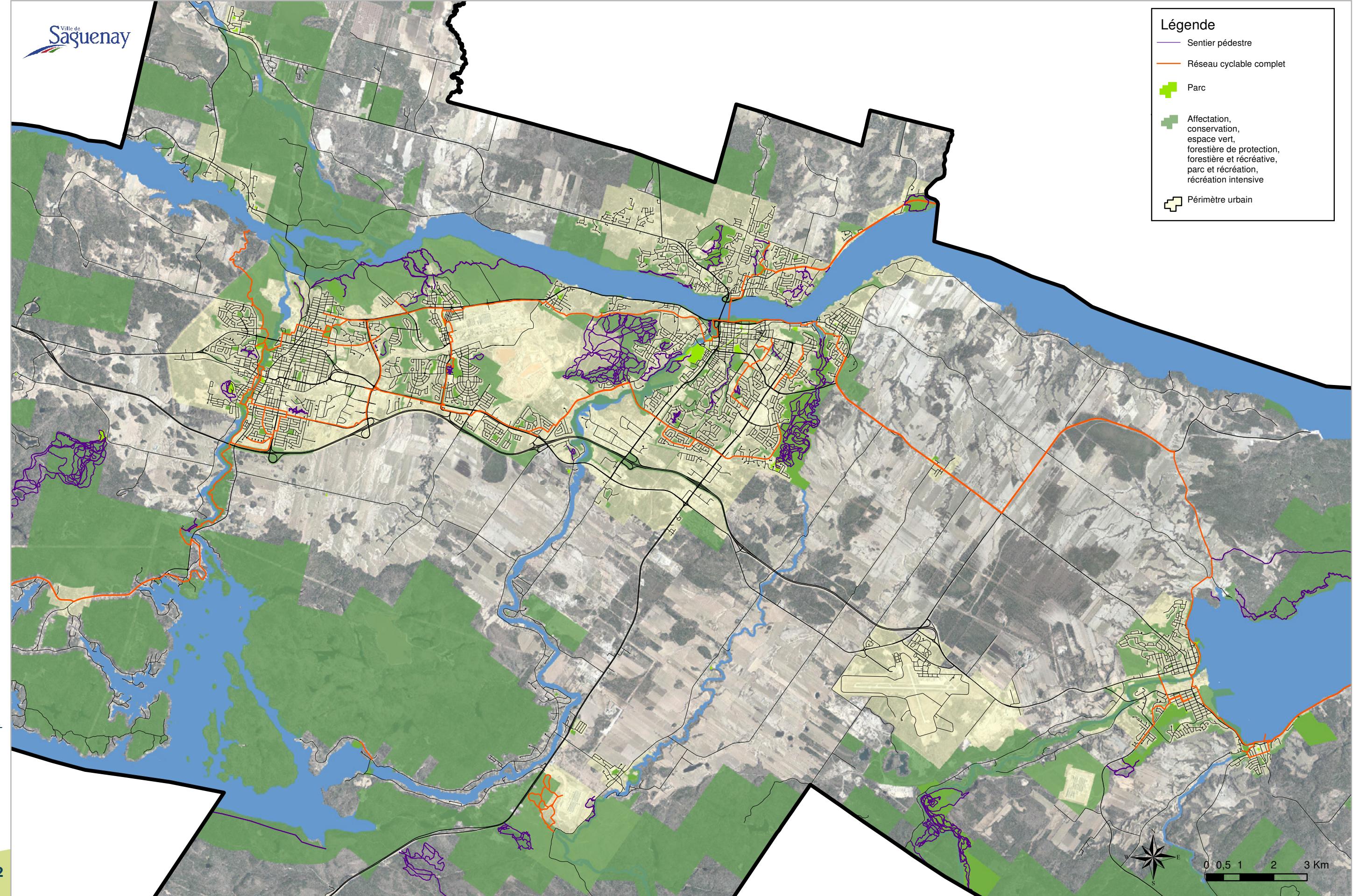
Localisation des parcs et typologie | Carte 1

ANNEXE 1 - Cartes

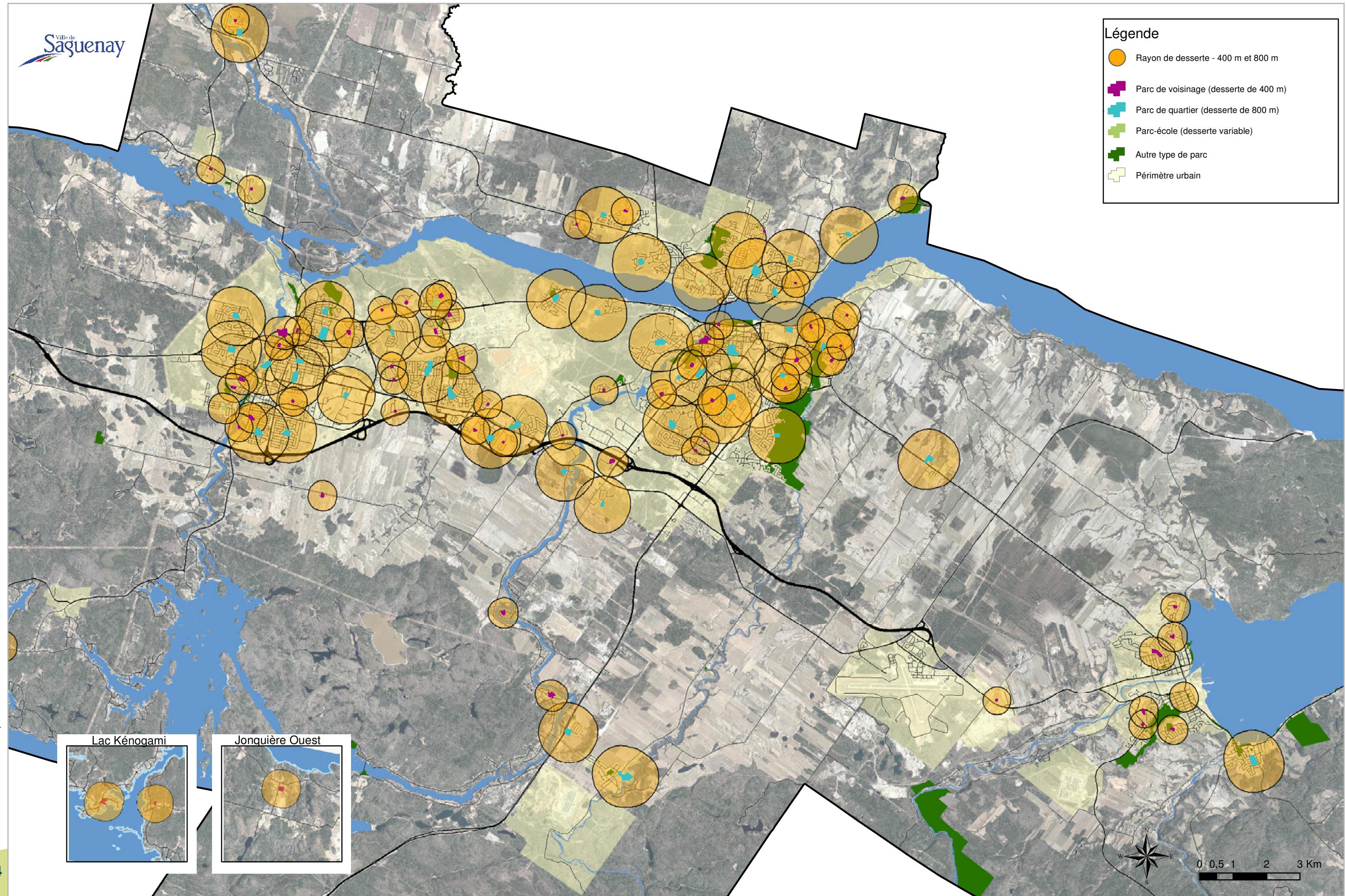


Localisation des parcs | Carte 2
et espaces verts à usage protégé

ANNEXE 1 - Cartes



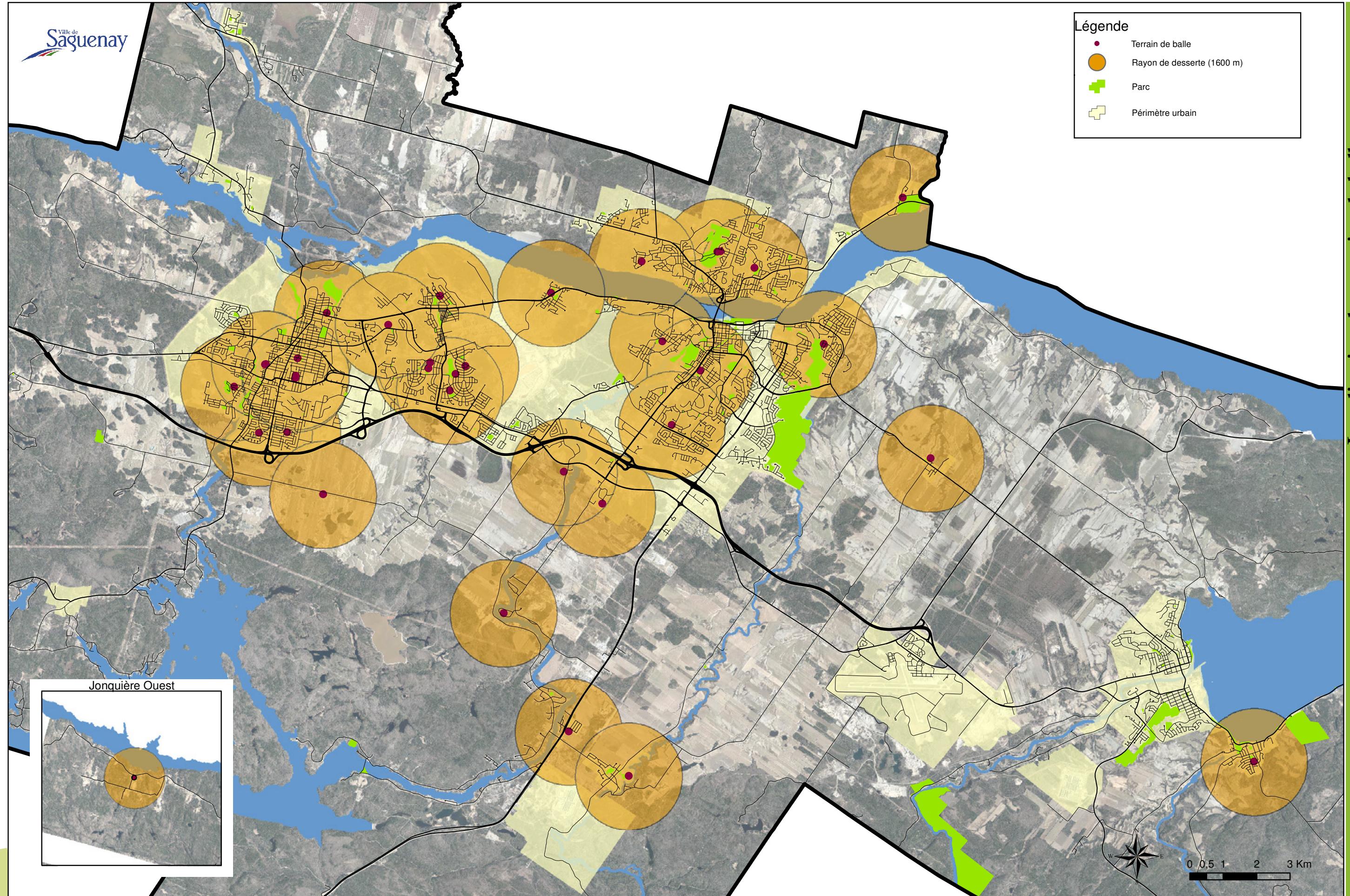
ANNEXE 1 - Cartes



Carte 4

Localisation des parcs de voisinage, de quartier, et parcs -écoles avec illustration de rayons de desserte de 400 m et de 800 m

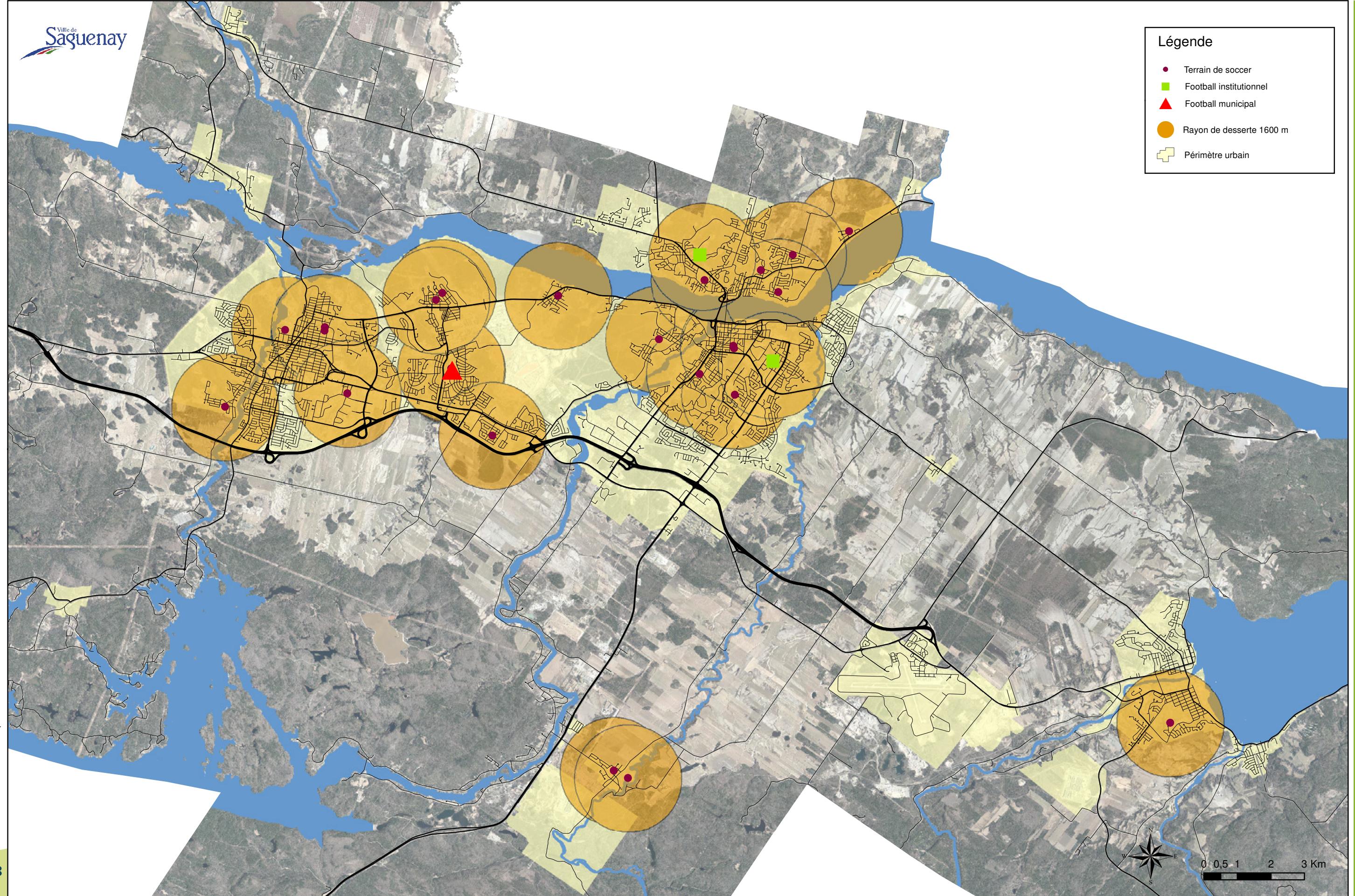
ANNEXE 1 - Cartes



Sources : Ville de Saguenay, 2019
Plan directeur des parcs
Ville de Saguenay, 2020

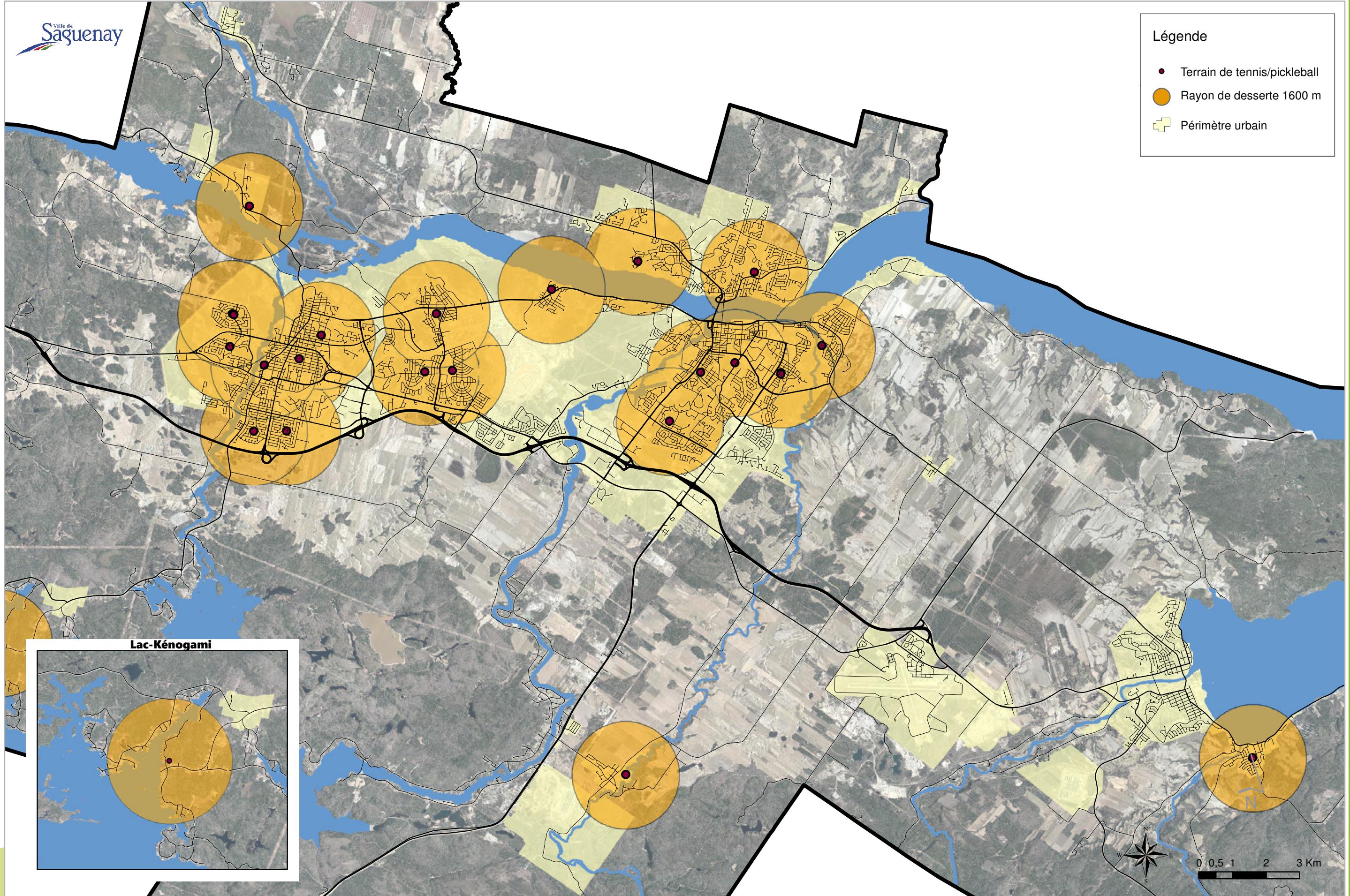
Localisation des terrains de balle | avec illustration de rayons de desserte de 1600 m

ANNEXE 1 - Cartes

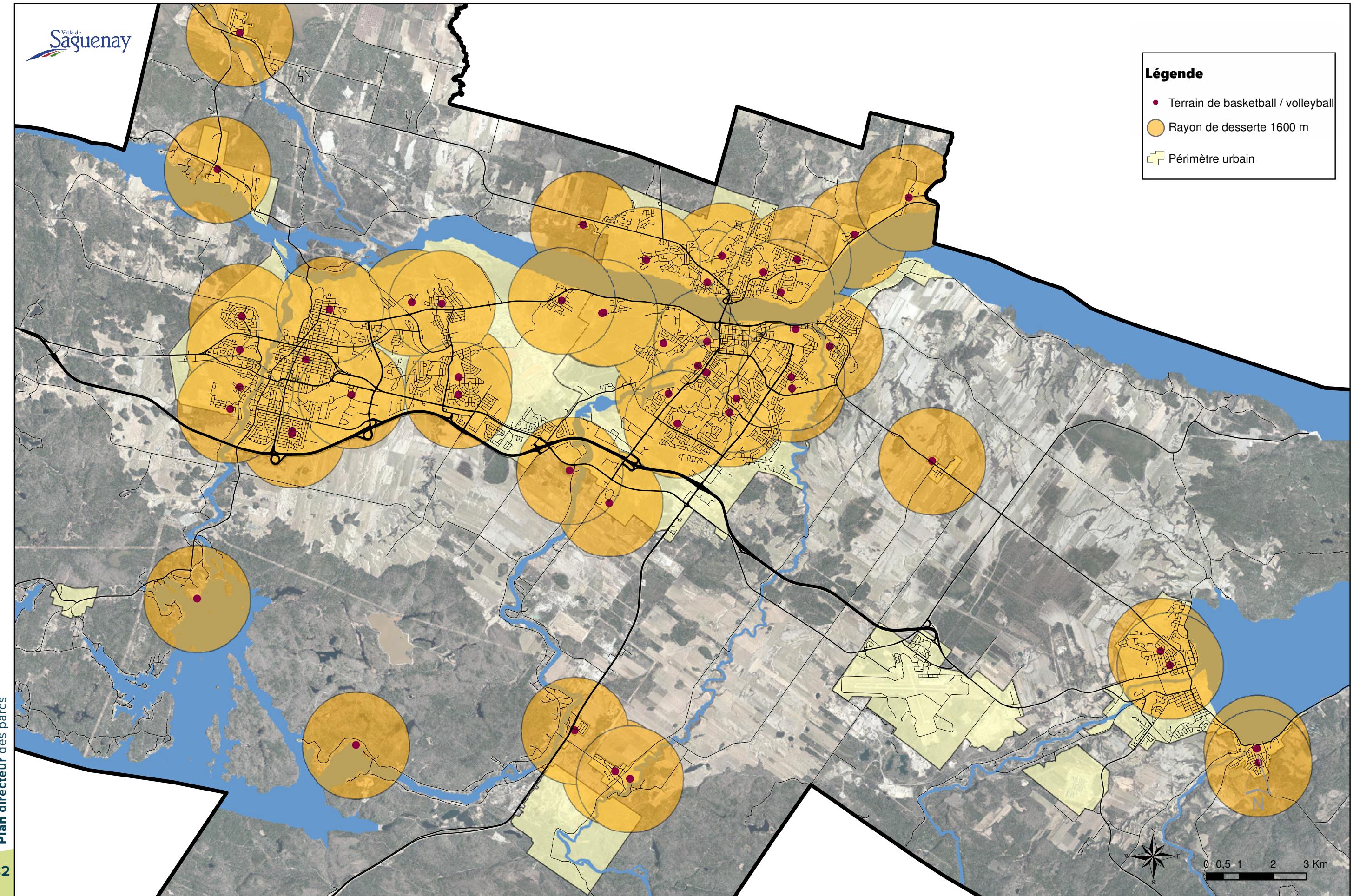


Carte 6

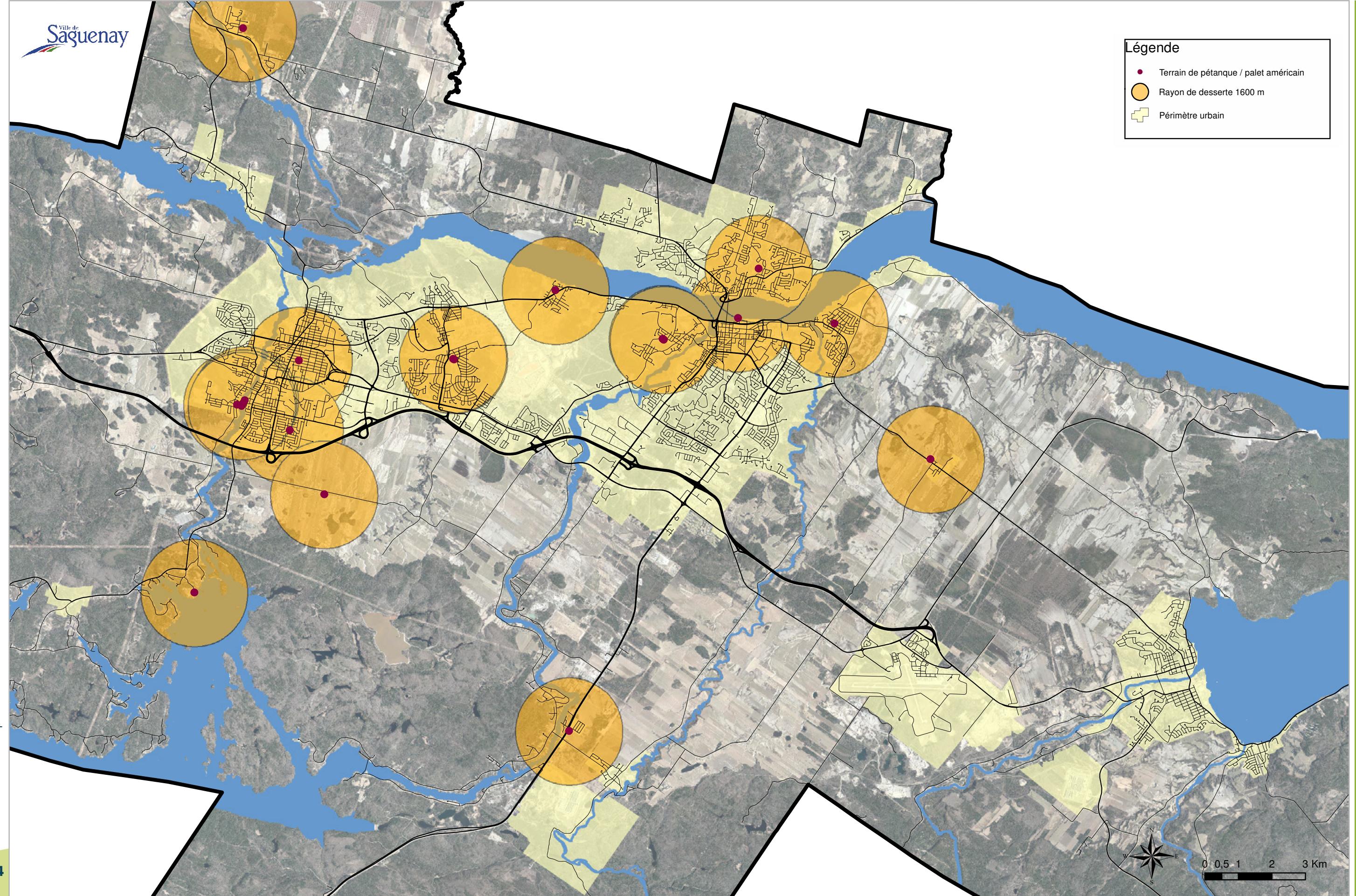
ANNEXE 1 - Cartes



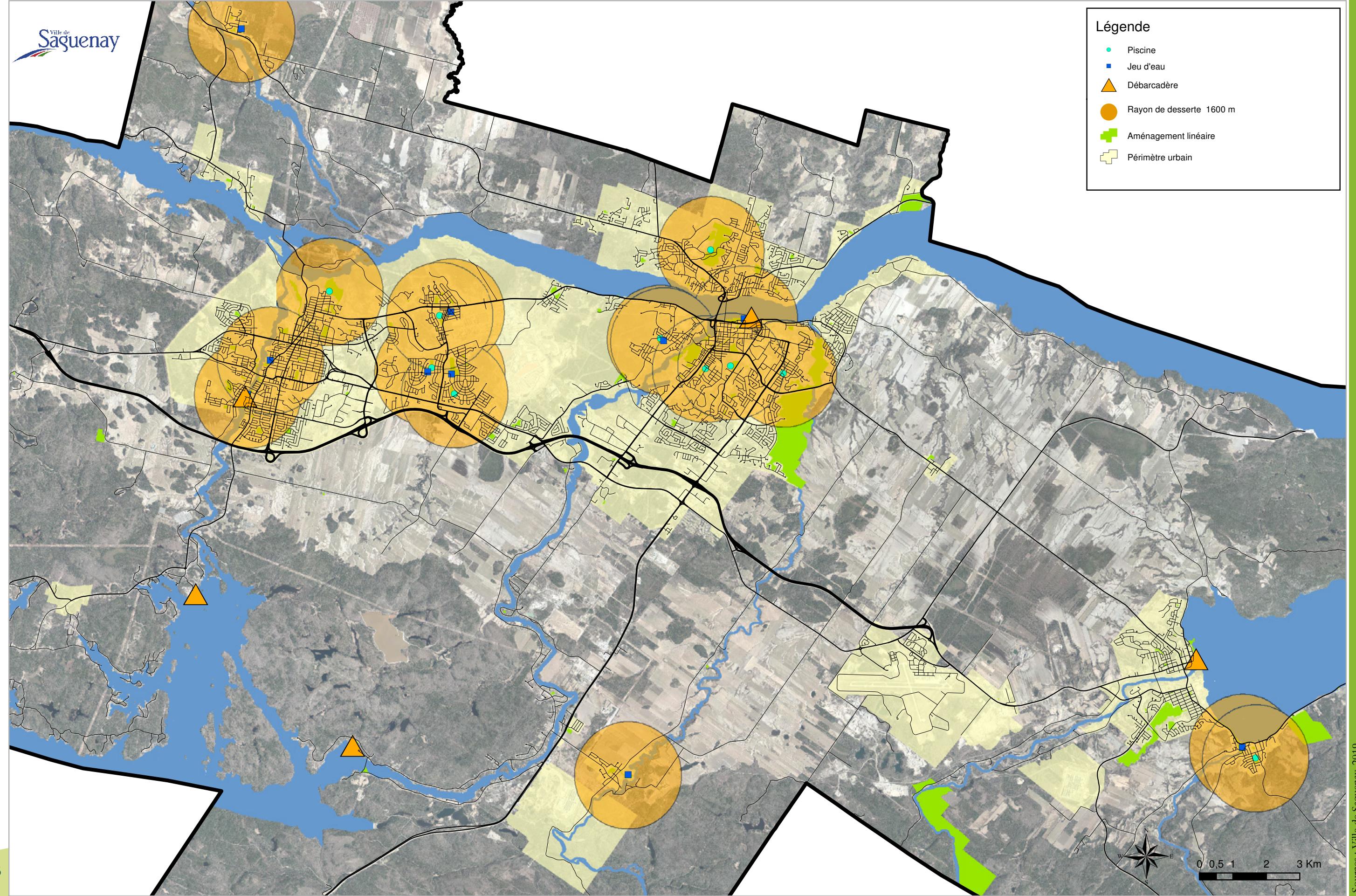
ANNEXE 1 - Cartes



ANNEXE 1 - Cartes



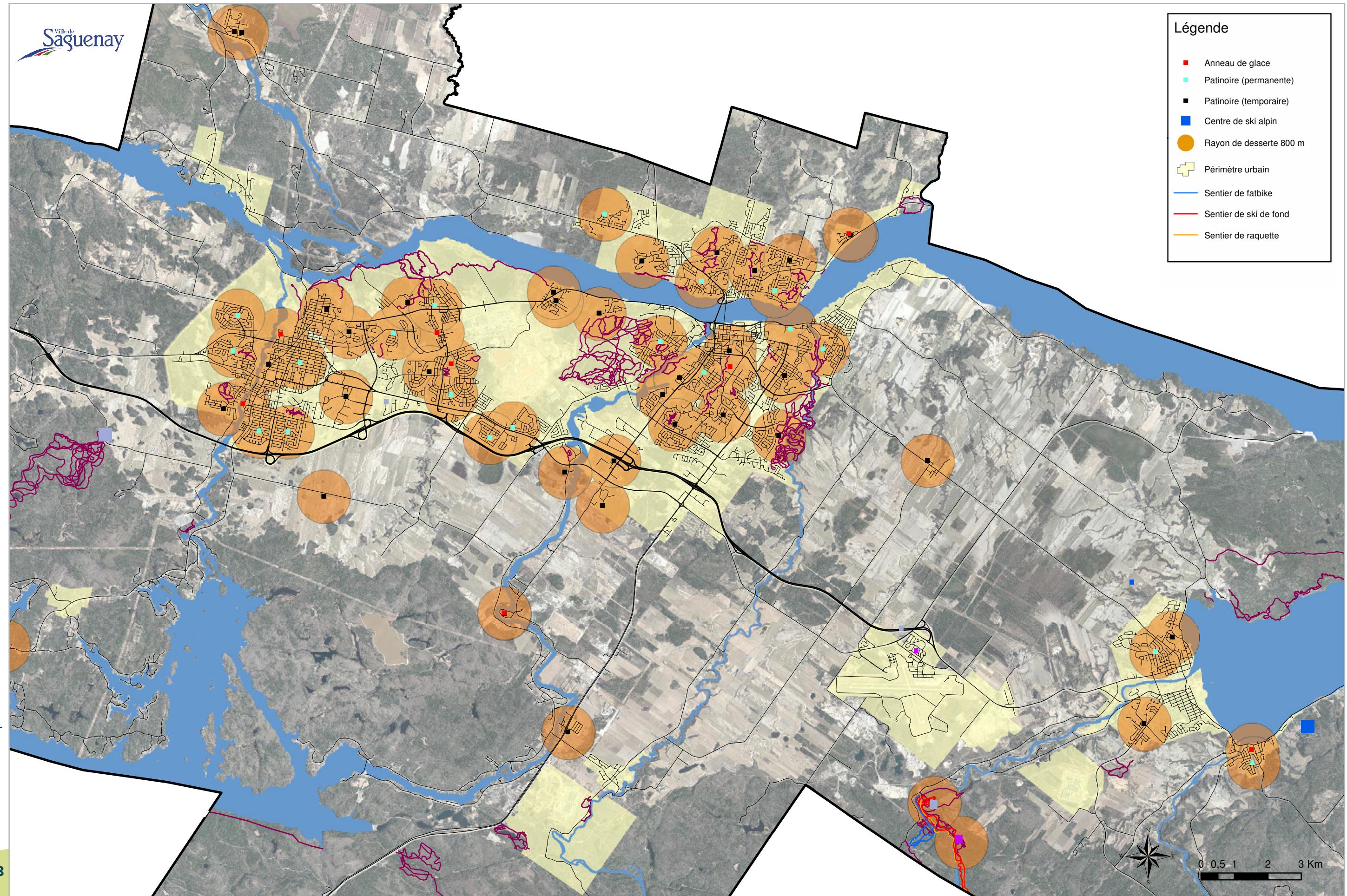
ANNEXE 1 - Cartes



Sources : Ville de Saguenay, 2019

Plan directeur des parcs
Ville de Saguenay, 2020

ANNEXE 1 - Cartes



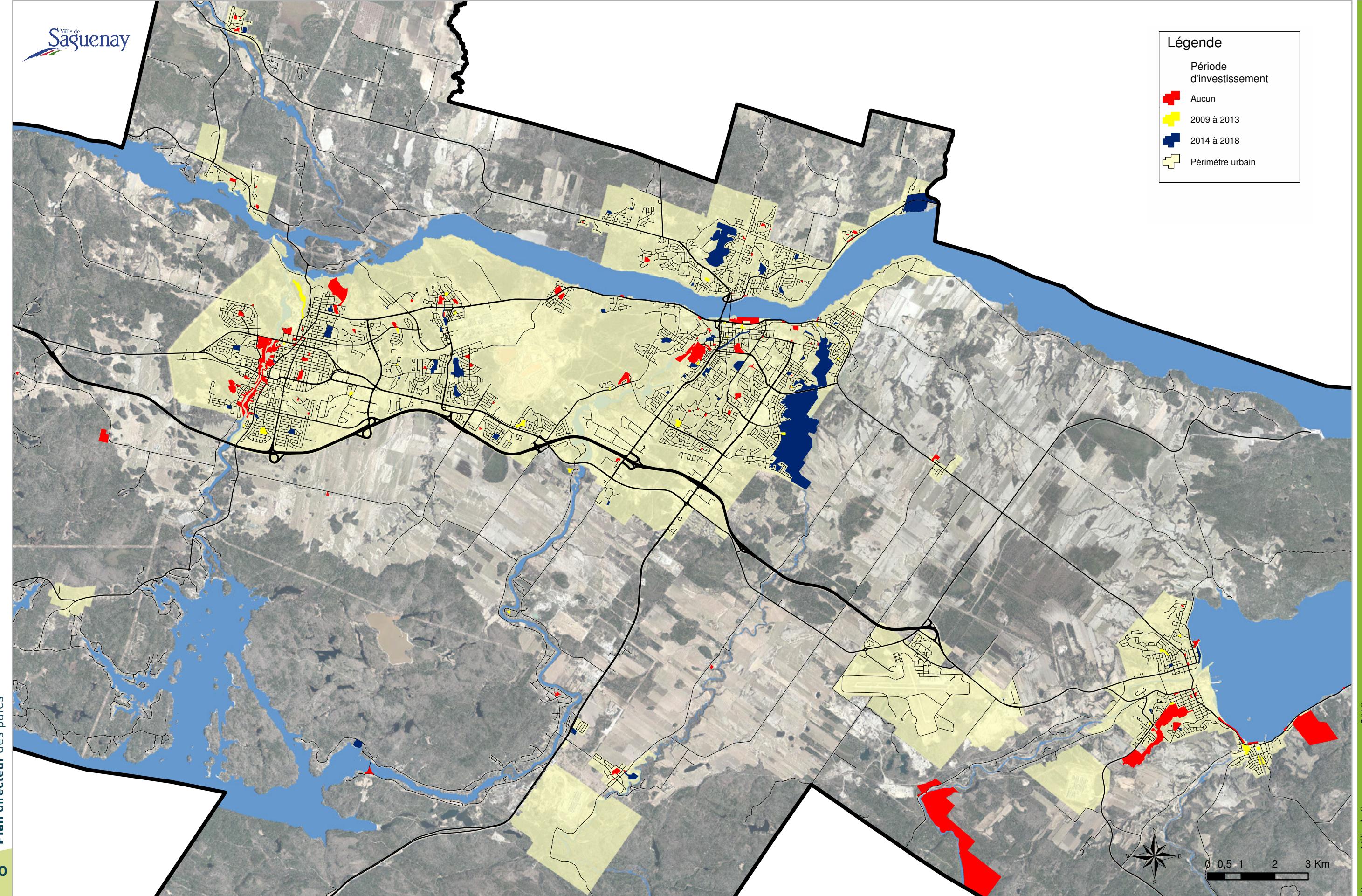
Sources : Ville de Saguenay, 2019
Plan directeur des parcs,
Ville de Saguenay, 2020

88 Plan directeur des parcs

Localisation des activités hivernales | Carte 11
avec illustration de rayons de desserte de 800 m

89 Plan directeur des parcs

ANNEXE 1 - Cartes



ANNEXE 2 - Mode de gestion des parcs

MODE DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES PARCS

PARCS URBAINS

Parc de la Colline

Gestion par la Ville de Saguenay pour :

- le pavillon;
- les terrains sportifs et les équipements (Service des travaux publics et Service des immeubles et des équipements motorisés);
- les sentiers, en plus d'un contrat d'entretien octroyé aux Verts boisés du Fjord et à Eurêko!.

Parc de la Rivière-aux-Sables

Gestion par la Ville de Saguenay pour :

- le pavillon;
- l'entretien des équipements, la tonte de la pelouse et l'entretien des fleurs (employés saisonniers du Service des travaux publics et Service des immeubles et des équipements motorisés).

Parc de la Rivière-du-Moulin

Partie sud

Gestion par la Ville de Saguenay pour :

- la tonte de la pelouse et le déneigement du stationnement (Service des travaux publics).

Gestion par des organismes à but non lucratif, soit :

- la Corporation du Parc Rivière-du-Moulin (contrat) pour l'entretien des sentiers et la gestion de la patinoire;
- le Comité de loisirs des Oiseaux (convention de gestion) pour la location des équipements.

Partie nord

Gestion par la Corporation du Parc Rivière-du-Moulin (bail emphytéotique sur 10 ans).

Parc de la Zone portuaire

Gestion par un organisme à but non lucratif, soit :

- la Société de gestion de la zone portuaire de Chicoutimi (convention de gestion).

Parc des Ha! Ha!

Gestion par la Ville de Saguenay pour :

- l'entretien des équipements, la tonte de la pelouse et l'entretien des fleurs (Service des travaux publics et Service des immeubles et des équipements motorisés).

Parc Mars

Gestion par la Ville de Saguenay pour :

- l'entretien des équipements, la tonte de la pelouse et l'entretien des fleurs (Service des travaux publics et Service des immeubles et des équipements motorisés).

Parc Rosaire-Gauthier

Gestion par la Ville de Saguenay pour :

- les activités de tennis, le pavillon et l'anneau de glace (Service de la culture, des sports et de la vie communautaire);
- la piscine extérieure et le sentier rustique (Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, en plus d'un contrat d'entretien octroyé aux Verts boisés du Fjord pour le sentier rustique);
- l'aire de jeu et l'espace grand parc (Service des travaux publics et Service des immeubles et des équipements motorisés).

Gestion par un organisme à but non lucratif, soit :

- Les verts boisés du Fjord (contrat) pour l'entretien du sentier rustique.

PARCS NATURELS

Boisé Félix-Leclerc

Aucun gestionnaire.

Parc de la Forêt Cantonale

Gestion par la Ville de Saguenay.

Gestion par un organisme à but non lucratif, soit :

- Eurêko! (contrat) pour l'entretien.

Parc du Mont-Jacob

Gestion par la Ville de Saguenay pour :

- l'entretien des équipements, la tonte de la pelouse et l'entretien des fleurs (Service des travaux publics et Service des immeubles et des équipements motorisés).

Gestion par un organisme à but non lucratif, soit :

- Eurêko! (convention de gestion) pour l'entretien des sentiers et des équipements d'hébertisme.

Parc Price

Gestion par la Ville de Saguenay pour :

- l'entretien des équipements, la tonte de la pelouse et l'entretien des fleurs (Service des travaux publics et Service des immeubles et des équipements motorisés).

Site patrimonial du Poste-de-Traite-de-Chicoutimi

Gestion par la Ville de Saguenay (Service de la culture, des sports et de la vie communautaire).

Gestion par un organisme à but non lucratif, soit :

- Les Verts Boisés du Fjord (convention de gestion) pour l'entretien du sentier et des équipements d'hébergement.

GRANDS ÉQUIPEMENTS**Base plein air du Portage**

Gestion par un organisme à but non lucratif, soit :

- Centre plein air du Portage (convention de gestion) pour 2019;
- Centre du Lac Pouce (convention de gestion) pour 2020.

Centre plein air Bec-Scie

Gestion par un organisme à but non lucratif, soit :

- Contact Nature (convention de gestion).

Centre de vélo de montagne Le Panoramique

Gestion par un organisme à but non lucratif, soit :

- Vélo-Saguenay (convention de gestion).

Club de golf Port-Alfred

Gestion par un organisme à but non lucratif, soit :

- Club de golf Port-Alfred (convention de gestion).

Centre de ski de fond Le Norvégien

Gestion par un organisme à but non lucratif, soit :

- Centre plein air Le Norvégien (convention de gestion).

Parc Central

Gestion par la Ville de Saguenay pour :

- l'entretien des équipements, la tonte de la pelouse et l'entretien des fleurs (Service des travaux publics et Service des immeubles et des équipements motorisés).

Parc de la Pulperie

Gestion par un organisme à but non lucratif, soit :

- La Pulperie de Chicoutimi/Musée régional (bail emphytéotique et convention de gestion).

Centre de ski Mont-Bélu

Gestion par un organisme à but non lucratif, soit :

- La Société Bélu (convention de gestion).

Centre de ski Mont-Fortin

Gestion par la Ville de Saguenay.

Parc Mille Lieux de la colline

Gestion par un organisme à but non lucratif, soit :

- La Société de gestion de la zone portuaire de Chicoutimi (convention de gestion).



| Plan directeur des parcs

OUTIL DE PLANIFICATION
2020-2035

| ville.saguenay.ca

